

---

**MISSION**

**COMMUNICATION**

---

**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE**

**ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT 2020**

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
  - o la présentation du programme
  - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire:*
  - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
  - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
  - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
  - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
  - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>MISSION COMMUNICATION</b>	<b>5</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION</b>	<b>6</b>
PRESENTATION DE LA MISSION	6
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>9</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	11
<b>PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE</b>	<b>12</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>13</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	13
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	14
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>18</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	18
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	20
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>21</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	22
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>23</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	23
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	23
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	24
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b>	<b>26</b>
<b>PROGRAMME COMMUNICATION</b>	<b>31</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>32</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	32
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	35
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>37</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	37
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	39
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>40</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	40
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	41
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>42</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	42
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	42
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	43
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b>	<b>44</b>
<b>PROGRAMME POSTE</b>	<b>60</b>

<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>61</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	61
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	64
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>67</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	67
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>69</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	69
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	70
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>71</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	71
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	71
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	72
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	73
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b>	<b>74</b>

**PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE LA COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE** **76**

<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>77</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	77
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	79
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>82</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	82
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	83
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>84</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	84
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	85
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>86</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	86
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	86
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	87
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	87
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b>	<b>88</b>

# MISSION COMMUNICATION

# BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

## PRESENTATION DE LA MISSION

---

La mission ministérielle « **Communication** » comprend quatre (4) programmes, à savoir :

- Economie numérique ;
- Communication ;
- Poste ;
- Pilotage et soutien aux politiques de la communication et de l'Économie numérique.

## PERIMETRE DE LA MISSION

---

L'objectif de cette mission est d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines du Numérique, de la Communication et de la Poste.

Autour de cette mission principale, s'articulent trois (3) programmes sectoriels qui sont décrits ci-après.

### En matière d'Economie Numérique :

- mettre en place le cadre Juridique, Institutionnel et Financier nécessaire à l'appropriation du Numérique dans tous les secteurs d'activités ;
- construire une infrastructure large bande pérenne afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent ;
- permettre l'accès aux services numériques de base à la population sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'inclusion numérique et financière à tous (Développement du Service Universel).

### En matière de Communication :

- élaborer les politiques dans les domaines de la communication, de la publicité et de la cinématographie et de veiller à leur exécution ;
- promouvoir l'image du Gabon ;
- instruire les dossiers de demandes d'agrément techniques d'usage des fréquences aux entreprises privées de radiodiffusion et de télévision ;
- développer et promouvoir la Médiamétrie pour la mesure des audiences des radios et des télévisions.

### En matière de Poste :

- élaborer les politiques dans les secteurs de la poste et de veiller à leur exécution ;
- garantir l'accès au service universel ;
- s'assurer du respect par les opérateurs postaux des obligations liées à l'ordre public et à l'aménagement du territoire.

## PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

---

la loi N°0004/2001 du 27 juin 2001, portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;

- la loi N°0005/2001 du 27 juin 2001, portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0006/2001 du 27 juin 2001, portant réglementation du secteur des Postes en République Gabonaise ;
- le décret N°0406/PR/MENCP du 12 Mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste ;
- la loi N°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République gabonaise ;
- la loi organique N° 014/91 du 24 mars 1991, portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC) ;
- l'ordonnance n°8/2012 du 13 février 2012, portant création et organisation de l'Autorité de Régulation de Communications Electroniques et des Postes ;
- le décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;

- le décret N°0179/PR/MJGSDHRIC du 10 Mai 2012, complétant certaines dispositions du décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0821/PR/MJGSDHRIC portant réorganisation de la Direction Générale de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences
- le décret N°0248/PR/MENCN du 19 Juin 2012 portant création et organisation de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques
- le décret N° 0727/PR/MENCN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon ;
- le décret 0725/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision ;
- le décret N°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon ;
- le décret N°0503/PR portant promulgation de la loi N°022/2010 portant ratification de l'ordonnance N°014/PR/2010 du 25 février 2010 portant création de l'Institut National de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC) ;
- l'ordonnance N°015/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Institut Gabonais de l'Images et du Son ratifiée par la Loi 023/2010 et promulguée par le décret N°0504 du 27 juillet 2010 Gabonaise ;
- la loi 21/66 du 30 novembre 1966 portant création et fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Presse.
- décret N°0328/PR/MCRIC-PPG du 02 juillet 2015 portant réorganisation de l'Agence Gabonaise de Presse.

## PRINCIPALES REFORMES

---

### En matière d'Economie Numérique

Les principales réformes dans les secteurs sont les suivantes :

Une série des *Lois sur la Société de l'Information* est initiée pour encadrer juridiquement les usages afin de lutter contre certains fléaux tels que la Cybercriminalité, le blanchissement d'argent, la corruption.

Les missions des Directions Générales de l'Administration Centrale sont désormais recentrées sur leurs cœurs de métier : la définition des politiques et des stratégies, la conception, la réglementation, le suivi et la recette des projets ainsi que la mesure d'impact des politiques publiques (suivi-évaluation) conformément à la réforme administrative en cours.

Les organigrammes des entités administratives intègrent le rôle de la société civile tout particulièrement pour agir au niveau des communautés locales afin de garantir un impact certain des résultats de la politique publique.

Par ailleurs, afin de garantir une gestion efficiente de certaines activités spécialisées du secteur, des *Agences ou Entités sous tutelle ont été créées pour exécuter un pan de la politique publique*. C'est le cas de l'ARCEP (la Régulation), ANINF (Construction des Infrastructures Numériques), SPIN (Gestion du patrimoine de l'Etat et la prise des participations), AGEOS (Etudes et Observations Spatiales) etc.

- (1) La réforme de l'Administration en général basée sur le principe de spécialisation des tâches. Celle-ci circonscrit les activités des Cabinets Politiques et de l'Administration Centrale dans la conduite des tâches d'orientation, de conception et de contrôle. Les Services Publics personnalisés et le secteur privé, dans le cadre des périmètres qui leurs sont attribués, sont chargés de mener les tâches d'exécution et de mise en œuvre des politiques publiques mais aussi de conseil. La Société Civile quand elle joue le rôle de sensibilisation.
- (2) Le Plan sectoriel Gabon Numérique. Véritable « feuille de route » du Programme, présente de façon claire et lisible, la stratégie de développement du Numérique au Gabon.

### En matière de Communication

Les changements initiés par le Gouvernement, dans ce secteur, visent à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. En vue de couvrir à la fois le spectre du contenu que celui de la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales.

- La seconde principale réforme dans ce secteur est la mise en place d'une nouvelle loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise.
- La mise en place d'un cadre institutionnel indispensable au développement de la Communication audiovisuelle, écrite, numérique et cinématographique.

## En matière de Poste

- La réforme dans ce secteur consiste à moderniser et déployer le réseau postal gabonais pour l'adapter aux besoins de la clientèle à travers la mise en place d'un réseau tridimensionnel : physique, électronique et financier ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel et juridique indispensable au développement de la Poste.

### AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2019 Réalisé	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication(TIC).	Taux de réalisation de la phase d'extension frontière Nord (CAB4+)	%	70	100	70	-30	100 (2019)
	Taux de réalisation du Réseau de la Télévision Numérique de Terre	%	50	50	0	-50	100 (2020)
	Taux de réalisation du Datacenter	%	80	80	15	-65	100 (2020)
	Taux d'avancement de la mutualisation des Tours (Pylônes)	%	25	25	0	-25	100 (2020)
	Taux d'avancement de la Plateforme d'interopérabilité (transfer to)	%	ND	50	0	-50	100 (2020)
N°2 : Développer et promouvoir le e-Gouvernement	Taux de réalisation du CERT (Computer Emergency Response Team)	%	ND	50	20	-30	100
	Taux de réalisation d'un observatoire du numérique	%	ND	50	20	-30	100
	Taux de réalisation des e-Services gouvernementaux	%	ND	25	15	-10	100
N°3 : Impulser et développer l'entreprenariat dans l'économie numérique	Nombre des start up devant être accompagnés	Nombre	ND	3	29	+26	9
	Nombre d'Incubateurs d'entreprise du numérique.	Nombre	ND	2	0	-2	2

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement			
		AE ouvertes en LF pour 2020 (a)	AE engagées en 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2020 (c)	CP consommés en 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N°10.416</b>	<b>Economie numérique</b>	<b>9 068 150 337</b>	<b>10 375 554 791</b>	<b>-1 307 404 454</b>	<b>9 068 150 337</b>	<b>10 375 554 791</b>	<b>-1 307 404 454</b>
10.416.1	Normalisation et Régulation	10 000 000	7 500 000	2 500 000	10 000 000	7 500 000	2 500 000
10.416.2	Infrastructures et Planification des réseaux numériques	8 855 122 932	10 265 187 364	-1 410 064 432	8 855 122 932	10 265 187 364	-1 410 064 432
10.416.3	Promotion des services numériques	203 027 405	102 867 427	100 159 978	203 027 405	102 867 427	100 159 978
<b>N°10.423</b>	<b>Communication</b>	<b>3 987 109 020</b>	<b>890 367 720</b>	<b>3 096 741 300</b>	<b>3 987 109 020</b>	<b>890 367 720</b>	<b>3 096 741 300</b>
10.423.1	Gestion des médias et du cinéma	3 983 557 289	890 367 720	3 093 189 569	3 983 557 289	890 367 720	3 093 189 569
10.423.2	Normalisation et Régulation	3 551 731	0	3 551 731	3 551 731	0	3 551 731
<b>N°10.430</b>	<b>Poste</b>	<b>683 395 467</b>	<b>76 050 826</b>	<b>607 344 641</b>	<b>683 395 467</b>	<b>76 050 826</b>	<b>607 344 641</b>
10.430.1	Normalisation et Régulation	79 086 267	65 693 326	13 392 941	79 086 267	65 693 326	13 392 941
10.430.2	Développement des services postaux	604 309 200	10 357 500	593 951 700	604 309 200	10 357 500	593 951 700
<b>N°10.437</b>	<b>Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste</b>	<b>3 824 604 996</b>	<b>517 101 735</b>	<b>3 307 503 261</b>	<b>3 824 604 996</b>	<b>517 101 735</b>	<b>3 307 503 261</b>
10.437.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	9 921 940	199 999 976	-190 078 036	9 921 940	199 999 976	-190 078 036
10.437.2	Coordination Administrative	3 814 683 057	317 101 759	3 497 581 298	3 814 683 057	317 101 759	3 497 581 298
<b>TOTAL DE LA MISSION</b>		<b>17 563 259 820</b>	<b>11 859 075 072</b>	<b>5 704 184 748</b>	<b>17 563 259 820</b>	<b>11 859 075 072</b>	<b>5 704 184 748</b>

### Explication des principaux écarts :

Le montant global des crédits ouverts en AE et CP dans la loi de finances rectificative (LFR) en 2020, au titre de la mission "Communication", s'élève à 17 563 259 820 FCFA. Sur cette autorisation, 11 859 075 072 FCFA ont été exécutés, soit un taux global de 67,52%.

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement			
	AE ouvertes en LF pour 2019 (a)	AE engagées en 2019 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2019 (c)	CP consommés en 2019 (d)	Ecart (c - d)
<b>N°10.416 : Economie numérique</b>	<b>9 068 150 337</b>	<b>10 375 554 791</b>	<b>-1 307 404 454</b>	<b>9 068 150 337</b>	<b>10 375 554 791</b>	<b>-1 307 404 454</b>
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	1 056 374 924	3 425 000	1 052 949 924	1 056 374 924	3 425 000	1 052 949 924
Titre 3. Dépenses de biens et services	747 291 091	1 097 282 873	-349 991 782	747 291 091	1 097 282 873	-349 991 782
Titre 4. Dépenses de transfert	901 573 529	1 723 548 600	-821 975 071	901 573 529	1 723 548 600	-821 975 071
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 362 910 793	7 551 298 318	-1 188 387 525	6 362 910 793	7 551 298 318	-1 188 387 525
Titre 6. Autres dépenses						
<b>N°10.423 : Communication</b>	<b>3 987 109 020</b>	<b>890 367 720</b>	<b>3 096 741 300</b>	<b>3 987 109 020</b>	<b>890 367 720</b>	<b>3 096 741 300</b>
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586
Titre 3. Dépenses de biens et services	374 246 389	347 822 135	26 424 254	374 246 389	347 822 135	26 424 254
Titre 4. Dépenses de transfert	630 672 319	522 206 859	108 465 460	630 672 319	522 206 859	108 465 460
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>N°10.430 : Poste</b>	<b>683 395 467</b>	<b>76 050 826</b>	<b>607 344 641</b>	<b>683 395 467</b>	<b>76 050 826</b>	<b>607 344 641</b>
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	592 309 200	817 500	591 491 700	592 309 200	817 500	591 491 700
Titre 3. Dépenses de biens et services	13 800 000	9 540 000	4 260 000	13 800 000	9 540 000	4 260 000
Titre 4. Dépenses de transfert	77 286 267	65 693 326	11 592 941	77 286 267	65 693 326	11 592 941
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>N°10.437: Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste</b>	<b>3 824 604 996</b>	<b>517 101 735</b>	<b>3 307 503 261</b>	<b>3 824 604 996</b>	<b>517 101 735</b>	<b>3 307 503 261</b>
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	3 474 995 298	22 414 000	3 452 581 298	3 474 995 298	22 414 000	3 452 581 298
Titre 3. Dépenses de biens et services	49 609 699	239 687 735	-190 078 036	49 609 699	239 687 735	-190 078 036
Titre 4. Dépenses de transfert	300 000 000	255 000 000	45 000 000	300 000 000	255 000 000	45 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>TOTAL DE LA MISSION</b>	<b>17 563 259 820</b>	<b>11 859 075 072</b>	<b>5 704 184 748</b>	<b>17 563 259 820</b>	<b>11 859 075 072</b>	<b>5 704 184 748</b>
<b>Dont :</b>						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	8 105 869 734	46 995 226	8 058 874 508	8 105 869 734	46 995 226	8 058 874 508
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 184 947 179	1 694 332 743	- 509 385 564	1 184 947 179	1 694 332 743	- 509 385 564
Titre 4. Dépenses de transfert	1 909 532 115	2 566 448 785	- 656 916 670	1 909 532 115	2 566 448 785	- 656 916 670
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 362 910 793	7 551 298 318	-1 188 387 525	6 362 910 793	7 551 298 318	- 1 188 387 525
Titre 6. Autres dépenses						

### **Explication des principaux écarts :**

Globalement, sur une autorisation de 17 563 259 820 FCFA, un montant de 11 859 075 072 FCFA a été exécuté. Ce niveau d'exécution se décline par titre comme suit

#### **Titre 2 :** Dépenses de personnel

Sur ce titre, un montant de 8 105 869 734 FCFA a été ouvert en LFR, 46 995 226 FCFA ont été exécutés, soit un taux de 0,57% correspondant à la main d'œuvre non permanente. L'écart de 8 058 874 508 FCFA constaté équivaut au niveau de la masse salariale qui reste exécutée de façon centralisée au ministère en charge du budget.

#### **Titre 3 :** Dépenses des biens et services

Sur 1 184 947 179 FCFA ouverts en biens et services dans la LFR, 1 694 332 743 FCFA ont été consommés, soit un taux d'exécution de 142,98 %. S'expliquant par des crédits reçus après LFR.

#### **Titre 4 :** Dépenses de transferts

Sur le titre 4, une dotation de 1 909 532 115 FCFA a été ouverte en LFR pour la couverture des subventions versées aux organismes publics personnalisés et aux cotisations internationales. Sur cette dotation ouverte, 2 566 448 785 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution global de 134,40%. La mission a reçu des dotations au titre 4 après LFR

#### **Titre 5 :** Dépenses d'investissement

Pour un montant de 6 362 910 793 FCFA ouvert en investissement dans la LFR, 7 551 298 318 FCFA ont été exécutés soit un taux d'exécution de 118,67%.

## **RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION**

### **Récapitulatif des mouvements par titre**

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1			
Titre 2			
Titre 3	34 716 384		
Titre 4	400 000 000		
Titre 5			
Titre 6			
<b>Total des mouvements de AE</b>	<b>434 716 384</b>		

Pas de virement

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2				
Titre 3	34 716 384			
Titre 4	400 000 000			
Titre 5				
Titre 6				
<b>Total des mouvements de CP</b>	<b>434 716 384</b>			

### **Explication du total des mouvements d'AE et de CP :**

# PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

---

### PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le programme Economie Numérique a pour objectif d'élaborer la Politique Générale du Gouvernement pour le développement et la promotion de l'Economie Numérique sur l'ensemble du territoire, d'assurer l'accès au Service Universel à toute la population, ainsi que de réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines afin d'hisser le Gabon au rang des Pays Emergents à l'horizon 2025.

Le responsable de programme est le **Directeur Général du Développement des Réseaux Numériques**.

### PRESENTATION DES ACTIONS

---

Pour mettre en œuvre la politique du Gouvernement, le programme Economie Numérique s'articule sur trois (3) actions :

- Normalisation et Régulation ;
- Infrastructures et Planification des réseaux numériques ;
- Promotion des Services numériques.

#### **ACTION N° 1 : Normalisation et régulation**

Cette action, portée par la Direction générale de la Promotion de l'Economie Numérique et la Direction Générale du Développement des Réseaux Numériques, a pour principale activité l'élaboration du cadre législatif et réglementaire de l'écosystème numérique au Gabon.

#### **ACTION N° 2 : Infrastructures et planification des réseaux numériques**

Conduite par la Direction Générale du Développement des Réseaux Numériques, cette action renferme les principales activités suivantes :

- Construction des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire national ;
- La commercialisation et l'exploitation des infrastructures numériques ;
- L'exploitation des données satellitaires ;
- Le suivi évaluation des projets ;
- La définition des politiques dans le domaine des réseaux.

#### **ACTION N° 3 : Promotion des services numériques**

Supporter par la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Numérique, cette action englobe les principales activités suivantes :

- La mise en place des incubateurs numériques et des technopoles ;
- Le développement des contenus (logiciel, multimédia...)
- Le suivi évaluation des projets ;
- La définition des politiques dans le domaine du numériques.

### PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

L'accès à Internet et aux contenus numériques se diffuse progressivement dans la population gabonaise. De nombreux facteurs externes et internes ont favorisé cette évolution :

- une plus forte visibilité quotidienne des technologies numériques au Gabon grâce à leur utilisation dans les opérations électorales (Biométrie) ou par les élèves et étudiants (recherche sur Internet) ;
- l'évolution des caractéristiques techniques des infrastructures qui ont rendues la mise en place de celles-ci moins coûteuses (du cuivre à la fibre optique) ;
- l'engagement financier considérable des partenaires internationaux au développement et la nécessité de rendre compte des actions et des résultats à ces derniers ;
- la volonté de l'État d'ouvrir très largement le secteur aux opérateurs privés et de ne pas rentrer dans la gestion directe de ce secteur (mise en place d'une Autorité de Régulation) ;
- la volonté de l'État d'établir des Partenariats Publics Privés (PPP) pour la réalisation d'un certain nombre de projets majeurs, etc.

Les attentes des usagers / clients dans ce domaine restent évidemment nombreuses :

- un meilleur niveau de débit Internet ;
- la possibilité d'accéder à Internet partout sur le territoire ;

- un coût plus faible des terminaux et de la connexion ;
- plus de services numériques disponibles via le réseau Internet et plus d'informations sur ces services.

L'État continuera dans l'avenir à investir dans l'Économie Numérique pour répondre à ces besoins et, plus globalement, faire des nouvelles technologies, un instrument de réduction des fractures sociales. Il veillera dans le même temps à sensibiliser davantage des consommateurs, de plus en plus nombreux, aux dangers véhiculés par le Cyberspace (Cybercriminalité en particulier).

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics en matière d'Économie Numérique :

- la définition d'un cadre juridique et institutionnel ;
- la mise en place déjà bien engagée d'une infrastructure numérique au travers de plusieurs réseaux (SAT3, ACE, CAB4, Backbone National, RAG, TNT, etc.) ;
- la contribution du secteur à la création d'emplois, en augmentation constante ;
- la contribution du secteur au PIB national (4,9%, soit 3ème après les secteurs Pétrole et BTP).

Néanmoins, un certain nombre de manquements et difficultés empêchent, à l'heure actuelle, l'obtention de résultats plus rapides et plus significatifs, notamment :

- la faiblesse des infrastructures de base (routes, électricité, eau), qui pénalise le programme ;
- la lourdeur du processus de décision ;
- le système d'information sectoriel encore embryonnaire ;
- le problème de mobilisation des moyens budgétaires : l'écart considérable entre les objectifs de réalisation des projets et les crédits budgétaires alloués,
- des profils d'agents souvent inadaptés aux besoins du programme.

## ENJEUX

---

- Permettre au plus grand nombre de Gabonais d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication et aux services qu'elles véhiculent ;
- Faire de l'Économie Numérique un secteur majeur de création d'activités, d'emplois et de revenus pour la population ;
- Moderniser, grâce aux nouvelles technologies, les relations usagers/administrations et inter administrations.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N°1 : Mettre en place un environnement propice au développement du secteur de l'économie numérique

OBJECTIF N°2 : Développer les infrastructures numériques

OBJECTIF N°3 : Développer et promouvoir les services et contenus numériques

OBJECTIF N°4 : Impulser et développer l'entrepreneuriat dans l'économie numérique.

## AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

---

**OBJECTIF N°1 : Mettre en place un environnement propice au développement du secteur de l'économie numérique**

### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

#### **Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel attendu : avoir élaboré quatre (4) textes organiques (DGPEN & DGDRN, Conseil National du Numérique, Fond d'amorçage, statut des startups, certification électronique nationale.) ;

#### **Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel : trois textes ont été élaborés.

## **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2019 Réalisation PAP	2020 Prévision PAP	2020 réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 cible	Cible Echéance pluriannuelle 2022
Nombre des textes organiques élaborés	Nombre	N/D	4	3	-1	N/D	N/D

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

#### ▪ **Le résultat annuel**

Les textes organiques de la DGPEN et de la DGDRN ont été élaborés et transmis au Conseil d'Etat. Ils ont fait l'objet d'observations et de réserves de la part du régulateur ARCEP, qui doivent être examinés en commission pour harmonisation. Les projets de texte concernant le Conseil National du Numérique et le Fond d'amorçage ont été conçus et doivent également être soumis à la validation de la Commission des textes mise en place par le Ministère ;

Le système de certification électronique nationale est réalisé à 70%. La recherche des moyens pour finaliser le développement et la mise en place est en cours et le modèle économique de gestion reste à définir ;

## **OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Développer les infrastructures numériques**

### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

#### **Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé les liaisons Boué-Meyo-kyé et Lambaréné-Oyane (CAB4+) ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir finalisé l'étude technique et la rédaction du cahier de charge de la phase 2 du Backbone;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir finalisé et validé le montage financier du projet de Télévision Numérique de Terre (TNT) ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir finalisé l'étude technique et la rédaction du cahier de charge du Datacenter ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir réalisé un (1) point d'accès libres à internet par province

#### **Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : les liaisons Boué-Meyo-kyé et Lambaréné-Oyane (CAB4+) a été réalisée à 100 % ;
- Résultat annuel N°2 : l'étude technique et la rédaction du cahier de charge de la phase 2 du Backbone a été réalisée à 80 % ;
- Résultat annuel N°3 : le montage financier du projet de Télévision Numérique de Terre (TNT) a été finalisé et validé à hauteur de 30 % ;
- Résultat annuel N°4 : l'étude technique et la rédaction du cahier de charge du Datacenter a été finalisé à 80 % ;
- Résultat annuel N°5 : Aucun point d'accès libres à internet par province n'a été réalisée

## **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation PAP	2019 Prévision PAP	Réalisé 2020	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 cible	Cible Echéance pluriannuelle 2022
Taux de réalisation de la liaison du CAB4+ réalisés	%	ND	ND	100	ND	ND	ND
Taux de réalisation de l'étude technique et du cahier de charge de la phase 2 du Backbone réalisé	%	N/D	N/D	80	N/D	N/D	N/D
Nombre de montage financier de la TNT finalisé et validé	%	N/D	N/D	30	N/D	N/D	N/D
Nombre d'études techniques et de cahier de charge de la phase 2 du Datacenter réalisé	%	N/D	N/D	80	N/D	N/D	N/D
Nombre de points d'accès à internet par province (YALI) réalisé	%	ND	ND	0	ND	ND	ND

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

#### **Le résultat annuel 1**

Le résultat annuel attendu a été atteint à hauteur de 100 %

#### **Le résultat annuel 2**

Le résultat annuel attendu a été atteint à hauteur de 80%. Les actions réalisées sont les suivantes :

- Etude de faisabilité réalisée.
- Cahier de charge en attente en fonction de la recherche de financements.

#### **Le résultat annuel N°3**

Le résultat annuel attendu a été atteint à hauteur de 30 % correspondant : Les parties ont discuté sur le contrat commercial et la convention d'actionnariat.

#### **Le résultat annuel N°4**

Le résultat annuel attendu a été atteint à hauteur de 80% correspondant aux études économiques et techniques du Datacenter. En attente de financement

#### **Le résultat annuel N°5**

Financements non accordés, aucun point d'accès n'a été réalisé ;

### **OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : développer et promouvoir les services et contenus numériques**

#### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

##### **Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel attendu 1 : avoir développé trois (3) applications numériques ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé « 5 » études sur le développement des e- Services Gouvernementaux (Identifiant unique, système intégré de gestion des ressources humaines, plateforme de communication, etc.).

##### **Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel 1 : le développement des applications a été largement dépassé
- Résultat annuel 2 : les différentes études ont été lancées en attendant la mobilisation des finances ;

## **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP	Réalisé 2020	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'applications numériques développées	Nombre	ND	ND	10	ND	ND	ND
Nombre d'études sur le développement des e-Services réalisées.	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

## **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

### **Le résultat annuel 1**

Le résultat annuel attendu a été largement dépassé au regard de la mise en œuvre de plus d'une dizaine d'applications

### **Le résultat annuel 2**

Le résultat annuel attendu a été atteint à hauteur de 20% correspondant dans le plan d'actions à :

- la mise en place d'une équipe projet ;
- l'élaboration d'une fiche technique de présentation du projet ;
- aux travaux sur l'Aide-Mémoire de la mission d'identification du projet E-Gouvernement – Financement Additionnel de E-Gabon.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : impulser et développer l'entrepreneuriat dans l'économie numérique**

### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

#### **Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel attendu 1 : avoir renforcé les capacités opérationnelles de cinquante (50) agents publics par des formations et des stages de perfectionnement ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir mis en place deux (2) Incubateurs d'entreprise du Numérique (Franceville et Port-Gentil).

#### **Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel 1 : Des formations et des renforcements de capacité ont été réalisés dans le cadre des formations en ligne pour cause de COVID 19 ;
- Résultat annuel 2 : aucun incubateur n'a été mis en place.

#### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2019 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents publics formés	Nbre	N/D	N/D	20	-30	N/D	N/D
Nombre d'Incubateurs d'entreprise du numérique.	Nbre	N/D	2	0	-2	2	2

## **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

### **Le résultat annuel 1**

Le résultat attendu n'a pas été atteint toutefois, pour le renforcement des capacités des agents, une étude des besoins en formation est en cours. Elle conditionnera le calibrage des formations des 50 agents que nous avons ciblés

### **Le résultat annuel 2**

Aucun incubateur n'a été mis en place

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2020 (a)	AE engagées en LF pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2020 (c)	CP consommés en LF pour 2020 (d)	Ecart (c - d)
<b>10.416.1:Normalisation et Régulation</b>	<b>10 000 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>2 500 000</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 000 000	7 500 000	2 500 000	10 000 000	7 500 000	2 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
<b>10.416.2:Infrastructures et Planification des réseaux numériques</b>	<b>8 855 122 932</b>	<b>10 265 187 364</b>	<b>-1 410 064 432</b>	<b>8 855 122 932</b>	<b>10 265 187 364</b>	<b>-1 410 064 432</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	1 046 786 258	3 080 000	-1 043 706 258	1 046 786 258	3 080 000	-1 043 706 258
Titre 3. Dépenses de biens et services	673 044 702	1 034 640 296	-361 595 594	673 044 702	1 034 640 296	-361 595 594
Titre 4. Dépenses de transfert	772 381 179	1 676 168 750	-903 787 571	772 381 179	1 676 168 750	-903 787 571
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 362 910 793	7 551 298 318	-1 188 387 525	6 362 910 793	7 551 298 318	-1 188 387 525
<b>10.416.3:Promotion des services numériques</b>	<b>203 027 405</b>	<b>102 867 427</b>	<b>100 159 978</b>	<b>203 027 405</b>	<b>102 867 427</b>	<b>100 159 978</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	9 588 666	345 000	-9 243 666	9 588 666	345 000	-9 243 666
Titre 3. Dépenses de biens et services	64 246 389	55 142 577	9 103 812	64 246 389	55 142 577	9 103 812
Titre 4. Dépenses de transfert	129 192 350	47 379 850	81 812 500	129 192 350	47 379 850	81 812 500
Titre 5. Dépenses d'investissement						
<b>Total pour le programme</b>	<b>9 068 150 337</b>	<b>10 375 554 791</b>	<b>-1 307 404 454</b>	<b>9 068 150 337</b>	<b>10 375 554 791</b>	<b>-1 307 404 454</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	1 056 374 924	3 425 000	1 052 949 924	1 056 374 924	3 425 000	1 052 949 924
Titre 3. Dépenses de biens et services	747 291 091	1 097 282 873	-349 991 782	747 291 091	1 097 282 873	-349 991 782
Titre 4. Dépenses de transfert	901 573 529	1 723 548 600	-821 975 071	901 573 529	1 723 548 600	-821 975 071
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 362 910 793	7 551 298 318	-1 188 387 525	6 362 910 793	7 551 298 318	-1 188 387 525

### Explication des principaux écarts :

La dotation allouée au programme au titre de la LFR 2020 était de 9 068 150 337 FCFA. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 10 375 554 791 FCFA, soit un taux d'exécution de 114%. Cette consommation des crédits se répartit par titre ainsi qu'il suit :

#### Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 1 056 374 924 FCFA en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses de personnel composées essentiellement de la MONP, ont été exécutées pour 3 425 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 0.003%. L'écart de 1 052 949 924 FCFA qui en résulte correspond au niveau de la masse salariale qui reste exécutée de façon centralisée au ministère en charge du budget en dépit de son affichage dans les programmes.

#### Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de 747 291 091 FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de 1 097 282 873 FCFA, soit un taux d'exécution 147%. Cette exécution en dépassement s'explique en partie par les transferts reçus.

**Titre 4 : Dépenses de transferts**

Initialement autorisées à 901 573 529 FCFA dans la loi de finances rectificatives 2020, les dépenses de transferts ont été exécutées pour un montant de 1 723 548 600 FCFA, soit un taux d'exécution de 191%.

**Titre 5 : Dépenses d'investissement**

Les crédits alloués au programme pour le titre 5 au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 362 910 793 FCFA. Le montant exécuté est de 7 551 298 318 FCFA, soit un taux d'exécution de 119%.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

#### Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action 1							
Action 2.							
<b>Total des mouvements</b>							

#### Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Aucun

#### **Virements**

Aucun

#### **Transferts**

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 10.416:Economie numérique	Titre 4	400 000 000	400 000 000
<b>Total des Transferts</b>			<b>400 000 000</b>	<b>400 000 000</b>
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4			400 000 000	400 000 000
dont Titre 5				

#### Explication des impacts de chaque transfert :

#### **Annulations**

Aucune

#### **Reports**

Aucun

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2019			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	<b>194</b>	<b>194</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>194</b>	<b>194</b>
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Permanents	75	75	0	0	0	75	75
Non permanents	75	75	0	0	0	75	75
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Permanents	119	119	0	0	0	119	119
Non permanents	119	119	0	0	0	119	119
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Permanents			0	0	0		
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>206</b>

### Explication des évolutions :

Les effectifs de l'administration centrale sont relativement stables

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

### Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2018 et fin 2019
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	163	150	N/D	N/D
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	249	215	N/D	N/D
<b>Total pour l'opérateur ANINF</b>	<b>412</b>	<b>365</b>	N/D	N/D
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	1	1	N/D	N/D
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	14	14	N/D	N/D
<b>Total pour l'opérateur SPIN</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	N/D	N/D
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	N/D	N/D
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	34	34	N/D	N/D
<b>Total pour l'opérateur AGEOS</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	N/D	N/D
<b>Total pour le programme</b>	<b>461</b>	<b>414</b>	N/D	N/D

### Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les emplois des Opérateurs au niveau du programme sont restés relativement stables.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 056 374 924	1 056 374 924	3 425 000	3 425 000	1 052 949 924	1 052 949 924
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>1 056 374 924</b>	<b>1 056 374 924</b>	<b>3 425 000</b>	<b>1 052 949 924</b>	<b>1 052 949 924</b>	<b>1 052 949 924</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Autorisé à hauteur de 1 056 374 924 FCFA, le titre 2 a été exécuté à hauteur de 3 425 000 FCFA. L'écart 1 052 949 924 FCFA entre les crédits ouverts et ceux effectivement engagés correspond au niveau de la masse salariale qui reste exécutée de façon centralisée au ministère en charge du budget.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action N°1 : Normalisation et régulation</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>
Modernisation de l'écosystème numérique national	10 000 000	10 000 000	7 500 000	7 500 000	2 500 000	2 500 000
<b>Action N°2 : infrastructures et planification des réseaux numériques</b>	<b>673 044 702</b>	<b>673 044 702</b>	<b>1 034 640 296</b>	<b>1 034 640 296</b>	<b>-361 595 594</b>	<b>-361 595 594</b>
Fonctionnement des unités administratives	50 000 000	50 000 000	34 640 296	34 640 296	15 359 704	15 359 704
Activités de développement des réseaux numériques	100 000 000	100 000 000	0	0	100 000 000	100 000 000
Activités de suivi évaluation des projets	23 044 702	23 044 702	0	0	23 044 702	23 044 702
Fonctionnement ANINF	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	0	0
prise en charge de la mise à disposition additionnelle de l'ANINF	0	0	500 000 000	500 000 000	-500 000 000	-500 000 000
<b>Action N°3 : Promotion des services numériques</b>	<b>64 246 389</b>	<b>64 246 389</b>	<b>55 142 577</b>	<b>55 142 577</b>	<b>9 103 812</b>	<b>9 103 812</b>
Fonctionnement des unités administratives	50 000 000	50 000 000	55 142 577	55 142 577	-5 142 577	-5 142 577
Activités de Promotion du numérique	14 246 389	14 246 389	0	0	14 246 389	14 246 389
Activité de suivi évaluations des projets	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>747 291 091</b>	<b>747 291 091</b>	<b>1 097 282 873</b>	<b>1 097 282 873</b>	<b>-349 991 782</b>	<b>-349 991 782</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Inscrites à hauteur de 747 291 091 FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de 1 097 282 873 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit par action comme suit :

### Action 1 : Normalisation et régulation

Cette action a reçu une dotation de 10 000 000 FCFA allouée au titre 3 dépenses des biens et services. Les crédits consommés s'élèvent à 7 500 000 FCFA. Cette dépense a renforcé le fonctionnement en fourniture de bureaux.

### Action 2 : infrastructures et planification des réseaux numériques

Initialement autorisés à 673 044 702 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 1 034 640 296 FCFA. Ces crédits ont été exécutés pour :

- 34 640 296 FCFA pour le fonctionnement de la DGDRN
- 500 000 000 FCFA pour la mise à disposition de la subvention de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) ;
- 500 000 000 FCFA pour la mise à disposition exceptionnelle au profit de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF).

### Action 3 : Promotion des services numériques

Initialement autorisés à 64 246 389 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 55 142 577 FCFA. Ces crédits ont été exécutés pour le fonctionnement de la DGPEN. Les activités dans leur ensemble ont été menées en ligne pour cause de COVID 19 :

## TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action N°1 : Normalisation et régulation</b>	0	0	0	0	0	0
Transfert X	0	0	0	0	0	0
<b>Action N°2 : infrastructures et planification des réseaux numériques</b>	<b>772 381 179</b>	<b>772 381 179</b>	<b>1 676 168 750</b>	<b>1 676 168 750</b>	<b>-903 787 571</b>	<b>-903 787 571</b>
UAT	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0	0
Subvention ANINF	33 6731 215	33 6731 215	900 000 000	900 000 000	-563 268 785	-563 268 785
Subvention AGEOS	33 673 1215	33 673 1215	677 250 000	677 250 000	-340 518 785	-340 518 785
Subvention SPIN	92 968 750	92 968 750	92 968 750	92 968 750	0	0
<b>Action N°3 : Promotion des services numériques</b>	<b>129 192 350</b>	<b>129 192 350</b>	<b>47 379 850</b>	<b>47 379 850</b>	<b>81 812 500</b>	<b>81 812 500</b>
UIT	47 379 850	47 379 850	47 379 850	47 379 850	0	0
IAI	81 812 500	81 812 500	0	0	81 812 500	81 812 500
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>901 573 529</b>	<b>901 573 529</b>	<b>1 723 548 600</b>	<b>1 723 548 600</b>	<b>-821 975 071</b>	<b>-821 975 071</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Autorisées à 901 573 529 FCFA, les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de 1 723 548 600 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit par action comme suit :

### Action 2 : infrastructures et planification des réseaux numériques

Initialement autorisés à 772 381 179 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 1 676 168 750 FCFA. Ces crédits consommés ont été utilisés pour :

- la cotisation internationale au profil de l'UAT pour un montant de 5 950 000 FCFA ;
- la mise à disposition au titre de la subvention allouée à la SPIN d'un montant de 92 968 750 FCFA. Réf. Vectis;
- la mise à disposition au titre de la subvention et la dotation exceptionnelle au profit de l'ANINF d'un montant global de 900 000 000 FCFA. Réf. Vectis

- mise à disposition au titre de la subvention et subvention complémentaire, ainsi que pour la réalisation de tous les relevés aériens des parcelles du Grand Libreville pour montant global de 677 500 FCAF. Ref. Vectis

### Action 3 : Promotion des services numériques

- Cotisation internationale au profil de l'UIT pour un montant de 47 379 850 FCFA

## TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
<b>ACTION 2 : infrastructures et planification des réseaux numériques</b>	6 362 910 793	6 362 910 793	<b>7 551 298 318</b>	<b>7 551 298 318</b>	<b>-1 188 387 525</b>	<b>-1 188 387 525</b>
Projet E-Gabon et projet Dorsale télécommunication P.II (BIRD)	6 362 910 793	6 362 910 793	7 551 298 318	7 551 298 318	-1 188 387 525	-1 188 387 525
<b>Total des crédits de titre 5</b>	6 362 910 793	6 362 910 793	<b>7 551 298 318</b>	<b>7 551 298 318</b>	<b>-1 188 387 525</b>	<b>-1 188 387 525</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Initialement autorisés à 6 362 910 793 FCFA, les crédits affectés au titre 5 dépenses d'investissement ont été exécutés à hauteur de 7 551 298 318 FCFA. Ces crédits ont été exécutés pour :

- 3 610 181 108 FCFA ont été utilisés pour le projet E-Gabon (BIRD) ;
- 3 731 117 210 FCFA ont été utilisés pour le projet Dorsale télécommunication P.II (BIRD) ;
- 210 000 000 FCFA correspondant à la mise à disposition des fonds de contrepartie.

# BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

## OPERATEUR SPIN

### Présentation de l'opérateur

La Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN) est un établissement public à caractère technologique doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Ses missions peuvent être résumés comme suit :

- Détenir et de gérer des actifs dans le secteur des télécommunications et de l'Economie Numérique au nom et pour le compte de l'Etat ;
- Entreprendre sur le territoire national ou l'étranger, seule ou en association, toute action liée au secteur des télécommunications et de l'Economie Numérique.

### Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	100 000 000	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	54 000 000	37 187 500
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>154 000 000</b>	<b>37 187 500</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Rappel des indicateurs	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Indicateur : Assurer le lancement de la commercialisation de l'axe Nord du Backbone National Gabonais (Bouée – Oyem – Bitam) d'ici la fin de l'année.	100%	0%	100%

### Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Les infrastructures relatives à l'axe Nord du BNG P1, dont il est question ici, n'ont été transférées à la SPIN pour exploitation commerciale qu'en mai 2021.

## OPERATEUR ANINF

### Présentation de l'opérateur :

L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) est un Etablissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion.

### Missions de service public :

Les principales missions assignées par le Gouvernement à l'ANINF se déclinent comme suit :

En matière de Télécommunications :

- De construire les infrastructures nationales partagées de transport et de connectivité ;
- D'acquérir des infrastructures de transport et de connectivité existantes et les intégrer dans les infrastructures partagées ;
- D'acquérir, gérer et sécuriser l'infrastructure de télécommunication de l'Etat;

- De mettre en place les opérateurs d'infrastructures chargés de l'infrastructure partagée de transport et de connectivité ;
- De coordonner l'implantation sur le territoire national des stations radioélectriques de toute nature afin d'assurer la meilleure utilisation des sites disponibles ;
- De contribuer aux activités de recherche, de formation et d'étude afférentes aux radiocommunications, et d'une manière générale à tout autre activité dont elle peut être chargée par l'autorité de tutelle en relation avec son domaine d'intervention ;
- D'élaborer le plan national des fréquences radioélectriques, en coordination avec les organismes compétents ;
- De gérer les fréquences radioélectriques, en collaboration avec les organismes compétents ;
- De contrôler les conditions techniques des équipements radioélectriques et de protection de l'utilisation des fréquences conformément aux autorisations accordées et aux enregistrements du registre des fréquences ;
- De veiller, en relation avec le Ministère en charge du secteur, à l'application des conventions et traités internationaux dans le domaine des radiocommunications ;
- De mener les analyses du spectre des fréquences en vue de son utilisation optimale ;
- De préparer et soumettre à l'autorité compétente la répartition des bandes de fréquence entre catégories de service et entre autorités affectataires ;
- D'établir et tenir à jour le tableau national de répartition des bandes de fréquences ;
- D'attribuer aux opérateurs, dans les conditions fixées par décret, les ressources en fréquences nécessaires à leurs activités ;
- D'établir et tenir à jour le fichier national des fréquences qui récapitulent les assignations des fréquences ;
- D'assurer la coordination internationale des fréquences aux frontières et à la coordination des systèmes des télécommunications par satellites ;
- D'interconnecter les centraux téléphoniques de l'administration pour agréger le trafic voix et rationaliser l'usage des communications de l'Etat ;

*En matière d'audiovisuel :*

- De construire les infrastructures nationales partagées de transport et de connectivité dans le domaine de l'audiovisuel numérique ;
- D'acquérir des infrastructures de transport hertzien et satellitaire et les stations hertziennes existantes et les intégrer dans les infrastructures partagées ;

*En matière d'informatique :*

- De construire l'infrastructure nationale partagée d'hébergement des données et des applications ;
- D'acquérir les équipements et accessoires informatiques et réseaux de l'administration ;
- De mettre en place les grands registres unifiés de l'Etat ;
- De doter l'Etat d'un système d'information cohérent et d'outils d'aide à la décision ;
- De faciliter l'accès des citoyens et des entreprises à l'administration par la mise en ligne sur Internet des procédures administratives ;
- D'assurer le déploiement, l'administration et la sécurité de l'Intranet administratif ;
- D'assister les administrations et les démembrements de l'Etat dans l'exécution des projets informatiques et d'infrastructures réseaux locaux ;
- D'appuyer le secteur de la santé dans l'utilisation massive des ressources numériques dans la gestion du système sanitaire et dans l'usage de la télémédecine ;
- D'appuyer le secteur de l'éducation dans la compétitivité des institutions scolaires et universitaires et dans la diffusion de contenus pédagogiques et notamment le « e-learning » ;
- De veiller au respect des normes et procédures de sécurité informatique sur l'ensemble des réseaux de l'administration, notamment en ce qui concerne l'accès aux infrastructures, et aux informations, ainsi qu'à l'intégrité et à la conservation des données ;
- De gérer le domaine Internet du Gabon « .ga ».

**Travail avec l'opérateur**

Les séances de travail sont régulièrement organisées entre le Ministère et les opérateurs dont l'ANINF. Un contrat Annuel de Performance (CAP) est signé chaque année entre l'Etat et l'ANINF.

### **Crédits consommés en 2020 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	630 435 451	630 435 451
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>630 435 451</b>	<b>630 435 451</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

La contribution au fonctionnement de l'opérateur (titre 3) a servi au paiement :

Des salaires des contractuels, des charges locatives, aux entretiens et maintenances des équipements, aux Transports et Missions des agents.

Il est à noter que cette contribution demeure insuffisante pour faire face aux besoins de l'Agence.

Aucune contribution aux investissements n'est allouée à l'ANINF depuis 6 ans.

### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Objectif : construire du backbone : phase 2 extensions du réseau CAB-4 (526 km) vers le Nord et le centre du Gabon (Boué-Koumameyoung-Lalara-Mitzic-Oyem-Bitam ; Oyane-Lambaréné)				
Objectif de rattachement dans le PAP 2018 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : ANINF				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Taux de réalisation phase 2 extensions du réseau CAB-4 (526 km) vers le Nord et le centre du Gabon (Boué-Koumameyoung-Lalara-Mitzic-Oyem-Bitam ; Oyane-Lambaréné)	85%	100%	100%	0%

### **Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

Aucune contribution aux investissements n'est allouée à l'ANINF depuis 6 ans.

## EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Emplois rémunérés	Effectifs		
	Réalisation 2020 (1)	Ouverts pour 2021	Prévision 2022
<b>Operateur : ANINF</b>			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	150	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	214	-	-
<b>Total pour l'opérateur</b>	<b>364</b>	<b>364</b>	<b>364</b>
<b>Operateur :</b>			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)			
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)			
<b>Total pour l'opérateur</b>			
<b>Total pour le programme</b>			

### OPERATEUR AGEOS

#### Présentation de l'opérateur

L'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS) est un établissement public à caractère scientifique, technologique et environnemental

#### Missions de l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS) :

##### *Missions de service public :*

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de collecte, d'analyse et de mise à disposition des données issues de l'observation spatiale du territoire national pour la gestion durable de l'environnement.

##### *Missions de développement :*

- Elaborer et soumettre au gouvernement les éléments d'une stratégie nationale des activités d'observation spatiale ;
- Mettre en œuvre des programmes de développement d'observation spatiale en relation avec les différents secteurs d'activités concernées ;
- Promouvoir les activités de recherche, d'innovation et de développement des applications de l'observation de la terre.

#### Travail avec l'opérateur

Séance de travail régulière avec l'Opérateur

#### Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	585.000.000	379.150.000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>		

### **Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le Ministère de l'Economie Numérique via les conférences budgétaires a sollicité une enveloppe budgétaire de 585 000 000 FCFA inscrite dans la loi de finance 2020.

Cependant, le Ministère du Budget et des Comptes Publics a mis à la disposition de l'agence un montant de 379 150 000 FCFA, soit 64% du budget prévu par la Loi de Finance. Cette situation engendre des tensions de trésorerie, qui a un impact sur le fonctionnement de l'agence, notamment sur la réalisation des objectifs à atteindre.

### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif O/P1.1 : XXX</b>				
<b>Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : XXX</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : Taux de mise à disposition des images satellites au plus grand nombre	100%	100%		
Indicateur 1 : Taux d'avancement des services à valeur ajoutée	50%	100%		

**Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique**

### **Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

Sur l'année 2020, la station de Réception a effectué 963 acquisitions de données satellitaires sur les 1 251 prévues soit un taux de réussite de 77%.

# PROGRAMME COMMUNICATION

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du **Directeur Général de la Communication**, le Programme Communication intègre les crédits des services de la Direction Générale de la Communication (DGCOM), des Directions régionales, services déconcentrés, et des établissements sous-tutelle, opérateurs du secteur.

## PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le champ du programme communication, conformément à la loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise, couvre les quatre domaines spécifiques que sont :

- la communication audiovisuelle ;
- la communication cinématographique ;
- la communication écrite ;
- la communication numérique.

Les missions ainsi définies sont mises en œuvre par les acteurs du secteur sur la base des textes en vigueur, la régulation de la Communication étant assurée par la Haute Autorité de la Communication (HAC), Administration indépendante jouissant de l'autonomie de gestion.

## PRESENTATION DES ACTIONS

---

Le programme Communication comprend deux (2) actions :

- Gestion des médias et du cinéma ;
- Normalisation et Régulation.

### **ACTION N° 1 : Gestion des Médias et du Cinéma**

Cette action 1, portée par la Direction Générale de la Communication et les établissements sous tutelle, mène les principales activités suivantes :

- Gestion administrative du secteur ;
- Mise en œuvre de la politique publique de la communication ;
- Attribution des autorisations nécessaires à la création des établissements de communication (publics et privés) ;
- Accréditation des personnels des médias et étrangers sur le sol gabonais.

### **ACTION N° 2 : Normalisation et Régulation**

Portée par la Direction Générale de la Communication, l'Action 2 s'occupe de la réglementation du secteur, la régulation étant assurée par la Haute Autorité de la Communication, conformément aux textes en vigueur.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Le programme Communication a une place centrale dans le développement humain du Gabon, afin de garantir la diversification des contenus, l'expression pluraliste et démocratique, la liberté d'expression, de même qu'une meilleure diffusion des médias sur le territoire national. Il mène des activités de suivi de :

- l'organisation administrative et managériale des entreprises publiques et privées de communication ;
- la promotion du cinéma ;
- l'évolution de la réglementation et de la normalisation du secteur ;
- l'harmonisation des relations entre les entités du secteur et les organismes internationaux ;
- l'arrimage du secteur aux innovations en matière de TIC.

Le programme est fortement marqué depuis 2010 par la Réforme de l'audiovisuel public, avec la mise en place de grands organismes opérateurs de l'État, chargés d'exécuter les missions de service public en matière de communication (radiodiffusion, télévision, gestion du cinéma...). L'administration centrale, pour sa part, se concentre sur les missions de conception et de mise en œuvre des politiques publiques, de pilotage de des Établissements publics et de coordination des différentes activités de modernisation du secteur.

Les principaux chantiers du programme pour les années à venir sont :

- la poursuite de la rédaction des textes d'application de la loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République gabonaise ;
- le déploiement national de la radio et de la télévision (mise en place des infrastructures et des contenus de Gabon télévision et radio Gabon, avec la création et le lancement de chaînes généralistes et thématiques) ;
- la Médiamétrie des contenus audiovisuels (créer un établissement public à caractère scientifique, spécialisé dans les mesures d'audiences et les études marketing des médias audiovisuels et interactifs, avec pour mission de fournir une étude régulière des audiences des télévisions et des radios) ;
- la création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) ;
- la mise en place du fonds de soutien à la production et à la promotion du cinéma et des œuvres audiovisuelles.

Au-delà de tous ces projets, le programme doit s'atteler à favoriser le saut qualitatif des entreprises de communication, en appuyant les acteurs du secteur, à la fois, en termes de développement des compétences et d'aides techniques et financières à la création de structures et en termes de développement des contenus.

Les défis du Programme Communication sont nombreux. Ils vont de la prise en compte des besoins de développement des opérateurs, des partenaires et des usagers, au maillage de la politique du secteur sur toute l'étendue du territoire national. Ceci nécessite une organisation affinée du travail, pour garantir le traitement rapide des dossiers, grâce à un management plus efficace des ressources humaines et une meilleure collaboration avec les différents responsables de l'administration, associé à une utilisation efficace des TIC par la Direction Générale de la Communication.

## ENJEUX

---

- Garantir l'accès universel à l'information sur l'ensemble du territoire et accélérer le développement humain ;
- Promouvoir l'image du Gabon à l'intérieur et à l'extérieur ;
- Développer la contribution du secteur communication à l'économie du pays.

#### RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N°1 : D'ici à 2022, rationaliser le suivi des engagements de performance du secteur ;

OBJECTIF N°2 : D'ici à 2022, organiser et mieux réglementer le secteur Communication.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ici à 2022, rationaliser le suivi des engagements de performance du secteur**

**Niveau de réalisation du résultat annuel**

**Rappel du résultat attendu**

- Résultat annuel attendu 1 : avoir tenu 4 réunions du Comité de Suivi et Évaluation du Contrat Annuel de Performance avec chaque opérateur ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir tenu 12 revues d'objectifs avec les acteurs et contributeurs du programme ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir tenu 4 réunions sur la situation de l'exécution budgétaire avec la DCAF, le Contrôle budgétaire et les autres acteurs du programme.

**Résultat annuel atteint**

- Résultat annuel atteint 1 : 6 réunions du Comité de Suivi et Évaluation du Contrat Annuel de Performance tenues avec les opérateurs ;
- Résultat annuel atteint 2 : 4 revues d'objectifs réalisées avec les acteurs et contributeurs du programme ;
- Résultat annuel atteint 3 : avoir tenu 4 réunions tenues avec la DCAF, le Contrôle budgétaire et les autres acteurs du programme sur la situation de l'exécution budgétaire.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Cible	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2022)
Nombre de réunions du Comité de Suivi et Évaluation du Contrat Annuel de Performance avec chaque opérateur	Nombre	ND	ND	4	6	+2	4	5
Nombre de revues d'objectifs tenues avec les acteurs et contributeurs du programme	Nombre	ND	ND	12	4	-8	12	12
Nombre de réunions tenues sur la situation de l'exécution budgétaire avec la DCAF, le Contrôle budgétaire et les autres acteurs du programme	Nombre	ND	ND	4	4	0	4	4

*Sources des données : DGC*

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Sous l'autorité du Secrétaire Général, de nombreuses séances de travail ont été organisées, pour l'élaboration et la validation des CAP opérateurs et l'élaboration des plans d'actions. De même, les acteurs du programme se sont retrouvés au moins 4 fois, pour la revue des objectifs stratégiques, compte tenu du fait qu'une loi de finances rectificative a été élaborée en cours d'exercice. Néanmoins, à cause des restrictions dues à la pandémie du Covid-19, le nombre de revues n'a pu être respecté du fait de la réduction des réunions en présentiel.

**OBJECTIF N°2 : D'ici à 2022, organiser et mieux régler le secteur Communication**

**Niveau de réalisation du résultat annuel**

**Rappel du résultat attendu**

- Résultat annuel attendu : avoir élaboré douze (12) projets de textes d'application.

**Résultat annuel atteint**

- Résultat annuel atteint : aucun projet de texte élaboré.

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2022)
Nombre de projets de textes d'application élaboré	Nombre	5	10	12	0	-12	12	45

Source des données : Direction Générale de la Communication

### Explication du niveau d'atteinte du résultat :

La situation sanitaire de l'année 2020 n'a pas permis la tenue des travaux de la Commission des textes du Ministère. Ces travaux n'ont pu avoir lieu qu'au début de l'année 2021.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes	AE engagées en LF pour 2020	Ecart	CP ouverts	CP consommés en LF pour 2020	Ecart
	en LF pour 2020	(b)	(a – b)	en LF	(d)	(c – d)
	(a)			pour 2020		
			(c)			
<b>N°10.423.1: Gestion des médias et du cinéma</b>	<b>3 987 109 020</b>	<b>890 367 720</b>	<b>3 096 741 300</b>	<b>3 987 109 020</b>	<b>890 367 720</b>	<b>3 096 741 300</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586
Titre 3. Dépenses de biens et services	370 694 658	347 822 135	22 872 523	370 694 658	347 822 135	22 872 523
Titre 4. Dépenses de transfert	630 672 319	522 206 859	108 465 460	630 672 319	522 206 859	108 465 460
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>N°10.423.2: Normalisation et Régulation</b>	<b>3 551 731</b>	<b>-</b>	<b>3 551 731</b>	<b>3 551 731</b>	<b>0</b>	<b>3 551 731</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 551 731	-	3 551 731	3 551 731	0	3 551 731
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>Total pour le programme</b>	<b>3 987 109 020</b>	<b>890 367 720</b>	<b>3 096 741 300</b>	<b>3 987 109 020</b>	<b>890 367 720</b>	<b>3 096 741 300</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586
Titre 3. Dépenses de biens et services	374 246 389	347 822 135	26 424 254	374 246 389	347 822 135	26 424 254
Titre 4. Dépenses de transfert	630 672 319	522 206 859	108 465 460	630 672 319	522 206 859	108 465 460
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

### Explication des principaux écarts :

Le montant des crédits du programme Communication inscrits dans LFR 2020, est de 3 987 109 020 FCFA en AE et CP. La consommation imputable au programme s'élève à **890 367 720 FCFA**, soit un taux global d'exécution de 22,33%. Cette exécution, se répartit par titre comme suit :

### Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 2 982 190 312 FCFA en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses de personnel ont été exécutées pour 20 338 726 FCFA soit un taux d'exécution de 0,68% correspondant au règlement de la Main d'œuvre non-permanente. Toutefois, le global des crédits affectés au personnel est géré en centralisé et exécuté au Ministère en charge du budget.

### **Titre 3 : Dépenses des biens et services**

Inscrites à hauteur de 374 246 389 FCFA dans la LFR 2020, les dépenses de biens et services, après réserve obligatoire, ont été exécutées pour un montant de 347 822 135 FCFA, soit un taux d'exécution 92,93%.

### **Titre 4 : Dépenses de transferts**

Autorisées à 630 672 319 FCFA dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses de transferts ont été exécutées pour 522 206 859 FCFA, soit un taux d'exécution de 82,80%.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

RAS

Virements

RAS

Transferts

**Tableau récapitulatif des transferts**

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	10.423:Communication	Titre 3	34 716 384	34 716 384
<b>Total des virements</b>			<b>34 716 384</b>	<b>34 716 384</b>
dont Titre 2				
dont Titre 3			34 716 384	34 716 384
dont Titre 4				
dont Titre 5				

**Explication des impacts de chaque transfert :**

RAS

**Explication des impacts de chaque transfert :**

RAS

Annulations

RAS

Reports

RAS.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2018			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	0	0	0	0	0		
<b>Agents de catégorie A</b>	52	61	37	24	0	-24	37
Permanents	52	61	37	24	0	-24	37
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	11	11	13	0	3	3	13
Permanents	11	11	13	0	0	0	13
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	6	6	5	1	0	-1	5
Permanents	6	6	5	0	0	-1	5
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	69	78	55	23	0	-23	55
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	19	19	14	5	0	5	14
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	88	97	69	2	3	-18	69

### Explication des évolutions :

Le programme enregistre 24 sorties de ses cadres supérieurs, repartis vers les entités sous-tutelle. Ce mouvement des personnels s'explique par le fait qu'en 2017, de nombreux agents de Gabon Télévision et Radio Gabon avait été reversé à la DGCOM et, finalement, sont repartis vers ces entités, où ils s'expriment mieux. Du coup, les effectifs de l'Administration centrale sont ramenés de 97 à 69, avec, en plus la libération de 5 postes au niveau de la Main d'œuvre non permanente, du fait du départ à la retraite des agents ou de décès.

**Opérateur :**

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2019 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	81	91	67	-24
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
<b>Total pour l'opérateur TELEDIFFUSION DU GABON (TDG)</b>	<b>81</b>	<b>91</b>	<b>67</b>	<b>-24</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	288	384	226	-158
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	96	223	70	-153
<b>Total pour l'opérateur GABON TELEVISION</b>	<b>384</b>	<b>607</b>	<b>296</b>	<b>-311</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	277	274	208	-66
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	55	98	84	-14
<b>Total pour l'opérateur RADIO GABON</b>	<b>332</b>	<b>372</b>	<b>292</b>	<b>-80</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	47	57	30	-27
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	3	3	12	9
<b>Total pour l'opérateur INSTITUT GABONAIS DE L'IMAGE ET DU SON (IGIS)</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>42</b>	<b>-18</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	20	28	41	13
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	62	56	17	-6
<b>Total pour l'opérateur AGENCE GABONAISE DE PRESSE</b>	<b>82</b>	<b>84</b>	<b>59</b>	<b>-41</b>
<b>Total pour le programme</b>	<b>929</b>	<b>214</b>	<b>756</b>	<b>-458</b>

**Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs**

Les effectifs des opérateurs du secteur Communication ont sensiblement dégraissé, du fait des départs à la retraite et des efforts fournis pour alléger le fonctionnement de ces entités. La tendance à la hausse, qui était la donne des années précédente et inversée par la tendance baissière, favorable à une gestion plus saine de ces établissements publics.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>2 982 190 312</b>	<b>20 338 726</b>	<b>2 961 851 586</b>	<b>2 982 190 312</b>	<b>20 338 726</b>	<b>2 961 851 586</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Autorisé à hauteur de **2 982 190 312 FCFA**, le titre 2 a été exécuté au niveau de la Solde, en tenant compte des mouvements des personnels, notamment les départs à la retraite et les remplacements numériques.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTION 1 Gestion des médias et du cinéma</b>	<b>370 694 658</b>	<b>370 694 658</b>	<b>347 822 135</b>	<b>347 822 135</b>	<b>22 872 523</b>	<b>22 872 523</b>
<b>ACTION 2 Normalisation et Régulation</b>	<b>3 551 731</b>	<b>3 551 731</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 551 731</b>	<b>3 551 731</b>
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>374 246 389</b>	<b>374 246 389</b>	<b>347 822 135</b>	<b>347 822 135</b>	<b>26 424 254</b>	<b>26 424 254</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Au titre de l'exercice 2020, le programme "Communication" a bénéficié d'une dotation de **374 246 389 FCFA** en biens et services. Le Programme a exécuté les dépenses de biens et services à hauteur de **347 822 135 FCFA**. Cette exécution fait apparaître les crédits destinés à l'action 2 Normalisation et Régulation à un niveau d'exécution égal à 0, la commission de rédaction des textes n'ayant pas pu se réunir compte tenu du contexte sanitaire particulier connu au cours de cet exercice budgétaire.

Par ailleurs, une bonne partie des crédits affectés à l'administration centrale a été décaissé pour assurer le fonctionnement des établissements sous-tutelle, opérateurs du secteur.

## TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTION 1 Gestion des médias et du cinéma</b>	<b>630 672 319</b>	<b>630 672 319</b>	<b>522 206 859</b>	<b>522 206 859</b>	108 465 460	108 465 460
<i>Cotisation internationale Union Africaine de Radiodiffusion (UAR)</i>	11 250 000	11 250 000	-	-	11 250 000	11 250 000
<i>Cotisation internationale Conférence Internationale des Radios et Télévisions d'expression Française (CIRTEF)</i>	9 900 000	9 900 000	-	-	- 9 900 000	- 9 900 000
<i>Soutien à la presse</i>	127 500 000	127 500 000	127 500 000	127 500 000	-	-
<i>Opérateur-télédiffusion du Gabon</i>	42 500 000	42 500 000	71 925 455	71 925 455	29 425 455	29 425 455
<i>Opérateur-Gabon télévision</i>	49 462 427	49 462 427	-	-	- 49 462 427	- 49 462 427
<i>Opérateur-Radio Gabon</i>	60 894 425	60 894 425	107 124 319	107 124 319	29 369 453	29 369 453
<i>Opérateur-IGIS</i>	42 500 000	42 500 000	2 634 123	2 634 123	20 497 800	20 497 800
<i>AGP</i>	195 237 119	195 237 119	107 380 416	107 380 416	- 87 856 703	- 87 856 703
<b>ACTION 2 Normalisation et Régulation</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>558 443 971</b>	<b>558 443 971</b>	<b>416 564 313</b>	<b>416 564 313</b>	<b>-8 050 967</b>	<b>-8 050 967</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Au titre de l'exercice 2020, le programme "Communication" a bénéficié d'une dotation de **630 672 319 FCFA** en dépenses de transferts. Mais les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de **416 564 313 FCFA, soit un écart de 214 108 006 FCFA.**

Cet écart s'explique, d'une part, du fait de la non-levée de la réserve obligatoire, pour un montant de **94 600 848 FCFA** et de la non-exécution de **119 507 158 FCFA.**

## TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas eu de crédits d'investissement.

# BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

## OPERATEUR TELEDIFFUSION DU GABON (TDG)

### Présentation de l'opérateur

Le décret n°0726/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication comme un établissement public à caractère technologique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

La création de Télédiffusion du Gabon intègre la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui fixe pour ambition d'offrir aux populations, un choix diversifié de programmes radiophoniques et télévisuels riches et à moindre coût.

Télédiffusion du Gabon est, de ce fait, chargée des prestations de transmission et de diffusion des programmes de Radio et de Télévision des organes publics ou privés par voie hertzienne, par satellite ou par câble sur l'ensemble du territoire national ou vers l'extérieur du Gabon.

En collaboration avec l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), Télédiffusion du Gabon assure la mise en œuvre et l'exploitation des équipements de transmission ou de diffusion de la Radio Numérique de Terre (T-DAB) ou de la Télévision Numérique de Terre (TNT) pour le service public ou les entreprises privées.

A ce titre, l'établissement est notamment chargé :

- de répondre aux besoins et aspirations des populations en ce qui concerne l'aménagement du territoire national par la couverture en radiodiffusion et en télévision ;
- de concevoir, réaliser et exploiter les équipements de transmission et de diffusion en tenant compte des évolutions technologiques et des conditions de propagation des ondes électromagnétiques au Gabon ;
- de favoriser l'accès de tous les citoyens aux émissions de radio et de télévision.

### Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2020, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé.

Tout au long de l'année 2020, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- suivi des objectifs arrêtés dans le CAP ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2021 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

Toutefois, le Comité de Suivi et Evaluation (CSE) n'a pu apprécier la mise en œuvre des objectifs arrêtés d'accord-parties, pour des raisons d'organisation.

### Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	148 887 893	220 021 714
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>148 887 893</b>	<b>220 021 714</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Conformément à la Projection budgétaire initiale, le budget global LFR 2020 de Télédiffusion du Gabon, après déduction de la réserve des Titres 3 et 4, était de **148 887 893 FCFA**, soit :

Titre 3 : Biens et services : **106 387 893 FCFA** ;  
Titre 4 : Transferts : **42 500 000 FCFA** ;  
Titre 5 : Investissements : **0 FCFA**.

La consommation des crédits par l'opérateur se chiffre en 2020 à un total de **220 021 714 FCFA**, en dépassement de **71 133 821 FCFA**, par rapport à la dotation budgétaire prévisionnelle. Ce dépassement s'explique par l'acquisition par l'opérateur des crédits supplémentaires signalés au Titre 4 (**71 133 821 FCFA**).

### **Utilisation des crédits reçus par TDG :**

L'essentiel des crédits libérés a servi au fonctionnement de l'opérateur, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de performance qu'il s'était fixés concernant notamment les activités de maintenance des équipements.

### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif 1 : Disposer d'un plan annuel d'entretien et de petite maintenance des émetteurs et pour améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire.</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : 1 plan d'entretien et de petite maintenance des émetteurs existants	1	1	1	0
Indicateur 2 : taux d'exécution du plan d'entretien et de petite maintenance des émetteurs existants	70%	100%	90%	-10%
Indicateur 3 : 1 plan d'entretien et de petite maintenance des émetteurs remis à niveau	1	1	1	0

TDG a établi un plan d'entretien et de maintenance des émetteurs existants. Ce plan portait sur l'entretien des émetteurs des 9 capitales provinciales et des acquisitions issues de l'ANINF. Ce plan a été exécuté à 90%.

<b>Objectif2 : Disposer, fin 2020, du diagnostic précis des besoins techniques, pour la remise à niveau des huit (27) émetteurs défectueux dans les capitales provinciales et les chefs-lieux de départements.</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : nombre d'émetteurs diagnostiqués	0	34	34	0
Indicateur 2: nombre d'émetteurs en fonctionnement normal	1	9	7	0

L'opérateur TDG, afin d'élaborer et mettre en œuvre le plan d'entretien des émetteurs sous sa responsabilité, a établi un diagnostic précis des besoins techniques et budgétaires rattachés à son exécution. Avec les moyens disponibles, il a pu réaliser la remise à niveau de 7 émetteurs, sur les 9 des capitales provinciales. Les émetteurs des capitales provinciales du haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo restent hors d'usage.

<b>Objectif 3 : assurer la maintenance des infrastructures de transmission et de diffusion</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : avoir maintenu en état de fonctionnement régulier le réseau	90%	80%	20%	-60%

Le réseau a été maintenu à 250% seulement, compte tenu des moyens financiers disponibles.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement affectées l'opérateur. Tous les projets d'investissement ont été inscrits dans le PAP du CAS Promotion Audiovisuelle.

**Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris par l'Etat**

Objectif 1 : Obtenir la validation des projets de textes relatifs à statut des personnels, au régime des rémunérations et au transfert des actifs (biens, meubles et immeubles)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement de la validation des textes	0	100%	100%	0

Les projets de textes suivants ont été validés par la Commission des textes ayant siégé en 2018. Ils doivent être revisités en fonction des ambitions de l'opérateur, avant leur transmission au Secrétaire Général du Gouvernement :

- le projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret 0726/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon en abrégé TDG
- le projet de décret approuvant les statuts de TDG.

De même, l'arrêté portant transfert à Télédiffusion du Gabon des personnels précédemment en service à la Direction Générale Maintenance et des équipements de diffusion de la RTG chaîne 1 et 2 a été rédigé et est en attente de signature.

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :**

Cet objectif a été atteint, parce que lesdits projets de textes ont été soumis à la commission des textes ayant siégé en 2018. Ce, malgré le fait que les moyens, pour la tenue de cette commission n'avaient pas été libérés.

Objectif 2 : Définir clairement le métier et les compétences des opérateurs ANINF, SPIN et TDG Objectif de rattachement dans le PAP 2018 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : existence d'un document de recadrage des métiers et compétences de chacun des trois opérateurs	1	1	1	0
Indicateur 2 : 1 contractualisation entre la SPIN et TDG (au-delà du contrat nécessaire entre l'ANINF et la SPIN), sous l'autorité de l'Etat	0	1		0

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :**

Les décrets de création de ces entités fixent leurs champs des compétences respectifs. D'où la rétrocession, par l'ANINF, des émetteurs des Départements, pour leur maintenance par TDG.

Objectif3: Obtenir un Partenaire de l'ANINF devant former les techniciens de TDG, qui seront chargés de la maintenance des nouveaux équipements				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : 1 contrat de formation ANINF-TDG	0	1	0	-1
Indicateur 2 : Nombre d'agents ayant bénéficié dans l'année de la formation aux nouveaux équipements	0	20	0	-20

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :**

TDG et l'ANINF n'ont pas encore contractualisé leurs rapports. De ce fait, aucun de leurs agents n'a bénéficié de formations aux nouveaux équipements, ainsi que projeté.

## **OPERATEUR GABON TÉLÉVISIONS**

### **Présentation de l'opérateur**

Le Décret 0291/PR/MC du 23 mai 2017 modifiant et supprimant certaines dispositions du décret 725/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévisions, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique, comme un établissement public à caractère industriel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

### **Missions de service public :**

Dans le Contrat d'Objectifs et de Performance signé en 2013 avec l'Etat Gabonais, Gabon Télévisions se définit comme « un groupe de chaînes de télévision à caractère généraliste et thématique, chargé de la production et de la programmation des émissions télévisées de service public. »

A ce titre, il a pour missions fondamentale :

- de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de télévision ;
- de répondre aux besoins et aux aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et de divertissement ;
- de contribuer à l'accès de tous les citoyens à la télévision ;
- d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ;
- de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de télévision ;
- de respecter la pluralité d'expressions.

### **Missions de développement :**

Gabon Télévisions a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

### **Travail avec l'opérateur**

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2020, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé et des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- Suivi des objectifs arrêtés ;
- Mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- Revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- Conception du PAP 2020 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

L'évaluation définitive du CAP de Gabon Télévision n'a pu être effectuée de manière efficiente.

## Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	15 000 000	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	50 620 844	70 357 464
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	16 000 000	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>81 620 844</b>	<b>70 357 464</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution au financement des emplois de l'opérateur a été maintenue en l'état et pris en charge au niveau de la Solde.

Par contre sur la prévision de 81 620 844 FCFA d'affectations, issues des Titres 3 (32 158 417 FCFA) et 4 (49 462 427 FCFA), Gabon Télévisions a reçu un total de 70 357 464 FCFA.

### Utilisation des crédits reçus par Gabon Télévision :

Les crédits libérés ont contribué au financement du fonctionnement de l'opérateur, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de performance qu'il s'était fixés.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Mettre le groupe Gabon Télévisions en conformité avec le Code de la Communication et l'Action 126 du PSGE relative au déploiement National de la Radio et la Télévision					
Indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Avoir fait un état un des lieux des installations susceptibles de revenir à Gabon Télévision dans les stations provinciales	NA	1	1	0	Etat des lieux déjà effectué
Indicateur 2 : Nombre de grilles des programmes de Gabon 1 <sup>ère</sup> , chaîne généraliste, élaborées	2	2	2	2	Les grilles « grande et petite saisons 2019 » avaient été reconduites en 2020.

### Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Indicateur 1 : Les installations avaient bien été réparties entre le patrimoine de la Radio et celui de la Télévision par une commission Technique mise en place par le Gouvernement, lors de la signature du décret qui consacre la création des deux entités à Libreville comme dans les stations provinciales.

Indicateur 2 : Avec l'apport du CAS Promotion des contenus audiovisuels et cinématographiques, le groupe a bénéficié de moyens, pour asseoir, en 2019, des programmes plus accrocheurs, marqués par un retour en confiance des téléspectateurs. Il a fallu, en 2020, fidéliser lesdits programmes.

Objectif 2 : Assurer la mise en œuvre des grilles des programmes de Gabon Télévisions					
Indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Taux de réalisation des émissions inscrites sur les grilles des programmes de Gabon Télévisions	85%	70%	80%	+10	Dépassement de la prévision, à la faveur des moyens déployés pour la mise en œuvre des programmes.
Indicateur 2 : Nombre d'émissions de la grille des programmes de Gabon Télévisions effectivement diffusées	27	50	40	-10	Moins d'émissions réalisées que prévu

Gabon Télévision a mis l'accent sur les émissions ayant une plus grande portée pour le public et adapte progressivement sa grille des programmes.

Objectif 3 : Initier des formations pour le renforcement des capacités des professionnels pour améliorer la qualité des émissions					
Indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre de sessions de formation organisées	3	3	0	3	

Aucune formation n'a été organisée en 2020.

Objectif 4 : Disposer d'un corps de journalistes spécialisés					
Indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Nombre JRI formés	NA	5	0	5	
Indicateur 2 : nombre de journalistes proposés à la spécialisation à Gabon Télévisions	24	24	0	24	3 par rubrique sur 8 desks

Aucun nouvel élément ne s'est ajouté par rapport à cet objectif, puisqu'aucune formation n'a été réalisée en 2020.

Objectif 5 : Créer des émissions événementielles et de divertissement grand public à Gabon 1 <sup>ère</sup>					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 2 : nombre d'émissions de divertissement et de variétés créées sur la grille des programmes de Gabon 1 <sup>ère</sup>	6	4	0	-4	La grille 2019 a été gardée en l'état

Gabon Télévision s'est gardé de faire évoluer ses programmes en matière de divertissement, compte tenu de la conjoncture observée en 2020.

Objectif 6 : Adapter Gabon 1 <sup>ère</sup> à la nouvelle grille des programmes élaborée					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre de plateaux rhabillés à Gabon 1 <sup>ère</sup>	NA	5	0	5	Aucun plateau rhabillé en 2020

Compte tenu des investissements réalisés en 2019, les plateaux techniques n'ont pas reçu de nouvelles dotations en 2020.

Objectif 7 : Permettre à Gabon Télévisions d'accroître, par rapport à 2019, la capacité d'alimentation de son fonctionnement par des ressources propres					
Rappel des Indicateurs	Rappel du Résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre de commerciaux actifs sous objectif	10	15	10	-5	Besoin de plus
Indicateur 2 : nombre d'annonceurs fidélisés ayant augmenté leur demande publicitaire	7	10	9	-1	La crise n'a pas favorisé l'essor du marché publicitaire.
Indicateur 3 : nombre de nouveaux annonceurs attirés	6	10	8	-2	
Indicateur 4 : nombre de communiqués payants diffusés	276	180	93	-87	
Indicateur 5 : nombre de magazines payants diffusés	120	120	80	-40	10 / mois la crise
Indicateur 6 : Nombre de locations d'espaces réalisés	8	36	7	-29	3/mois. Baisse d'activité du fait de la crise économique
Indicateur 7 : Nombre d'événements organisés	1	2	5	+3	Journée Mondiale de la liberté de la presse ; Carte de presse, Casting ; Opération charme ; Fêtes de Noel
Indicateur 7 : montant des recettes de Gabon Télévisions	502 594 502	330 000 000	475 756 402	145 756 402	Une hausse de 145 756 402 FCFA de recettes par rapport à la prévision du à la nouvelle stratégie commerciale.

La prévision 2020 des recettes propres de 330 000 000 FCFA, inscrite dans le CAP 2020, s'était faite sur une hypothèse pessimiste, compte tenu de la situation particulière de l'année 2020 marquée par la situation sanitaire.

La Direction Générale pour palier à la situation a développé une politique commerciale adaptée qui a fini par donner des résultats, d'où le relèvement du niveau des recettes propres, en deçà toute fois du résultat de 2019 qui était de 502 594 502 FCFA.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés

Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

L'opérateur n'a reçu aucun moyen d'investissement du budget traditionnel.

**Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris par l'Etat**

<b>Objectif 3 : opérationnaliser la redevance audiovisuelle prescrite par le Code de la Communication</b>					
Rappel des Indicateurs	Résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Taux d'élaboration de l'arrêté portant modalités de recouvrement de la redevance audiovisuelle	NA	100%	0	100%	
Indicateur 2 : Taux d'élaboration du PAP 2020 du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Promotion des contenus audiovisuels »	NA	100%	100%	0%	
Indicateur 3 : Taux d'opérationnalisation du CAS « Promotion des contenus audiovisuels »	NA	100%	100%	0%	
Nombre de revues des objectifs du CAS effectués	NA	2	0%	2	

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :**

La redevance audiovisuelle s'est encore heurtée, en 2020, à un défaut de clé de répartition. Par contre, le PAP du CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique 2020 a été rendu disponible et son opérationnalisation, effective. Néanmoins, les moyens du CAS sont exécutés par le Responsable de la Mission, selon ses options et priorités.

**OPERATEUR RADIO GABON**

**Présentation de l'opérateur**

**Présentation de l'opérateur**

Le décret n°0727/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication, comme un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

**Missions de service public :**

Radio Gabon est défini comme "un groupe de chaînes de radio à caractère généraliste et thématique, chargé de la production et de la programmation des émissions radiodiffusées de service public".

A ce titre, il a pour missions fondamentales :

- de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de radio ;
- de répondre aux besoins et aux aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et de divertissement ;
- de contribuer à l'accès de tous les citoyens à la radio ;
- d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ;
- de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de radio ;
- de respecter la pluralité d'expressions.

**Missions de développement :**

Radio Gabon a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

**Travail avec l'opérateur**

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2020, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé et des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été

élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2020 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

L'évaluation définitive du CAP de Radio Gabon n'a pu être effectuée de manière efficiente.

### **Crédits consommés en 2020 par l'opérateur**

<b>Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2018</b>		
<b>Programmes</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	40 000 000	57 316 852
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	47 328 463	14 329 213
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>87 328 463</b>	<b>71 646 065</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Sur une prévision budgétaire de 87 328 463 FCFA, cumul des Titres 3 et 4, après amputation de la réserve obligatoire, Radio Gabon a reçu, au titre des inscriptions budgétaires de la LFR 2020, un total de **71 646 065 FCFA**.

Ces moyens ont contribué au règlement exclusif des dépenses de fonctionnement de l'opérateur (financement des emplois de l'opérateur : 57 316 852 FCFA et contribution au fonctionnement de l'opérateur : 14 329 213 FCFA).

### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif 1: Mettre en place une nouvelle offre d'émissions susceptible de faire progresser à nouveau l'audience de RADIO GABON</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : nombre de nouvelles émissions dans la grille de programmation nationale	12	12	30	-18
Indicateur 2 : nombre total d'émissions au niveau national (Radio Gabon)	42	42	43	-1
Indicateur 3 : nombre d'émissions dans la grille de programmation au niveau provincial	0	0	NA	NA
Indicateur 2 : nombre total d'émissions au plan national	0	42	43	-1

Radio Gabon a procédé, en 2020, à un casting des présentateurs et des producteurs, dans l'optique de la révision de ses grilles des programmes. Comme résultat de cet exercice, 18 émissions supplémentaires avaient été ajoutées à la liste des 12 qui étaient déjà inscrites.

La nouvelle offre d'émissions, porté à 43, ne modifie pas substantiellement le nombre d'émissions diffusées sur « la Nationale ». Avec cette opération, 31 émissions ont été remplacées sur la grille, en tenant compte des attentes exprimées dans l'étude par le public.

La Direction de Radio Gabon ne fournit toutefois pas de statistiques précises des émissions produites par les stations provinciales.

<b>Objectif 2 : Améliorer la qualité des magazines d'information</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : nombre de magazines ayant fait l'objet d'actions d'amélioration	0	25	10	15

Sur la cible de 25 magazines, une dizaine ont fait l'objet d'amélioration en 2020, soit un écart de 15 magazines non améliorés. Radio Gabon a opté pour le maintien des magazines qui apporteraient plus de qualité à la chaîne, plutôt que de multiplier des offres mal maîtrisées, avec en plus une politique des moyens devenue aléatoire.

<b>Objectif 3 : Faire fonctionner tout au long de 2020 la première chaîne thématique de Radio Gabon</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : taux de mise en œuvre de la grille des programmes de la chaîne thématique	80%	100%	80%	-20%

La Direction des programmes de Radio Gabon estime que 80% de ses programmes sur la Nationale ont été mis en œuvre. Ceci donne un écart de production de 20% par rapport à la cible de 100%. Mais la décision du lancement de la chaîne n'est pas intervenue.

<b>Objectif 4: Mettre en place le mécanisme de centralisation des recettes générées par les stations provinciales de Radio Gabon</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : nombre de stations provinciales mis aux normes, avec un dispositif de centralisation des recettes financières	0	6	1	5
Indicateur 2 : Montant des recettes remontées par les stations provinciales	0	24 000 000	400 000	23 600 000

Suite à la visite effectuée dans les stations provinciales par le Directeur Général de Radio Gabon, un agent de recouvrement des recettes a été affecté à Radio 9, dans le Woleu-Ntem. Les 5 autres stations ont continué à fonctionner sans traçabilité des encaissements des recettes. Avec, en plus, les difficultés de mise à disposition du budget de l'Etat, les fonds collectés à travers les communiqués, annonces et publicités servent surtout au fonctionnement de ces structures. Port-Gentil et Oyem n'ont pu faire parvenir à la Direction Générale des recettes, malgré la prévision projetée de 24 000 000 FCFA en 2020.

Ceci appelle plus d'effort de mise aux normes des stations provinciales. Cet objectif ayant été fixé, pour que ces démembrements de Radio Gabon permettent de faire comprendre quel est leur potentiel et favorisent ainsi la mise en place de politiques permettant de les moderniser.

<b>Objectif 5 : Développer le travail ensemble entre le niveau central et les stations locales</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : taux de réalisation du plan de travail annuel avec les stations	-	100 %	30%	-70%

Avec la mission d'inspection des stations provinciales effectuée en 2019 et 2020, le Directeur Général de Radio Gabon a pu se faire une idée de l'état réel de fonctionnement de ces services déconcentrés. Une des retombées de cette visite a été le remplacement du Directeur de la Station provinciale du Woleu-Ntem. On peut croire que les travaux restauration en cours au moment de la finalisation du présent rapport sont un indice que les choses pourraient bouger au niveau de ces entités et qu'un autre management pourra voir le jour, avec les contraintes de mise en œuvre de la redevance audiovisuelle, dans le cadre de la Mission CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique.

<b>Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique</b>				
<b>Programme</b>	<b>Titre 4. Transferts</b>		<b>Titre 5. Investissements</b>	
	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

L'opérateur n'a pas reçu de crédits d'investissement. Il a cependant pu réaliser quelques investissements à partir des ressources du CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique.

#### **Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif 1 : finaliser la réforme de répartition des biens et des effectifs entre Radio Gabon et Gabon Télévision</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : taux d'avancement de la finalisation de la répartition des biens et des effectifs entre Gabon Télévision et Radio Gabon	NA	100%	100%	0

La question des effectifs s'est réglée de manière plus naturelle. Chaque entité concernée connaît aujourd'hui quels sont les effectifs qui lui reviennent, ainsi que démontré dans le Tableau concernant les effectifs des opérateurs affiché plus haut.

<b>Objectif 2 : Faire prendre en compte par le Programme Pilotage et soutien l'engagement du processus de redéploiement d'une partie des effectifs actuels de Radio Gabon</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : prise en compte de cette action par le programme Pilotage et soutien du Ministère	0 %	100%	100%	0

A la faveur du casting opéré début 2020, une partie des effectifs de Radio Gabon, comme de Gabon Télévision, a été reversé au Secrétariat Général du Ministère de la Communication. D'autres agents sont arrivés un peu plus tard, leurs profils s'étant avérés sans utilité au niveau de l'entité, qui avait passé en revue les compétences de l'ensemble de ses agents. Ce processus doit se poursuivre, afin d'alléger d'avantage le fonctionnement de la structure, dans laquelle de nombreux agents émergeaient, sans production efficiente.

<b>Objectif 3 : avoir opérationnalisé l'utilisation de la redevance audiovisuelle</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2018</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : taux d'avancement de l'opérationnalisation de l'utilisation de la redevance audiovisuelle	100%	100%	100%	

Le PAP 2020 du CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique a été élaboré, avec des données précises de performance et d'utilisation des moyens.

Au moment de l'exécution, l'affectation des moyens aux entités a été chaque fois effectuée à l'appréciation du Chef de la Mission, selon le principe de la péréquation, pour ce qui concerne le fonctionnement et quelques investissements ont été réalisés.

Il faut bien noter que Rle Ministère a démarré la réhabilitation de certaines stations provinciales, dont celle de Makokou. Mais doit poursuivre cet effort, en comptant sur les ressources issues de la redevance audiovisuelle et cinématographique.

**Présentation de l'opérateur**

L'ordonnance n°015/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son, ratifiée par la loi n°023/2010 et promulgué par le décret N°0504 du 27 juillet 2010, définit l'IGIS comme un établissement public à caractère culturel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'IGIS a été créé en remplacement du Centre National du Cinéma (CENACI).

L'IGIS a pour missions :

- de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines couvrant l'activité cinématographique et audiovisuelle et d'assurer la coordination des activités spécifiques au secteur ;
- d'assurer la formation dans l'art cinématographique ;
- de commercialiser les œuvres et documents cinématographiques et audiovisuels produits par l'IGIS ;
- de négocier les conventions avec les organismes nationaux et internationaux dans le domaine de la production et de la diffusion ;
- de promouvoir le patrimoine cinématographique national tant au Gabon qu'à l'étranger et d'en assurer l'archivage.

Missions de développement :

- L'IGIS a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière. A cet effet, il doit, à travers des conventions conclues avec l'Etat, les établissements publics de l'Etat et avec toute association et organisme soumis au contrôle de la Cour des comptes, assurer la centralisation de tout ou partie des crédits ouverts à leurs budgets, consacrés à la création, à la production et à la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et d'œuvres multimédia institutionnelles.

**Travail avec l'opérateur**

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2020, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé et des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2020 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

L'évaluation définitive du CAP de l'IGIS n'a pu être effectuée de manière efficiente.

**Crédits consommés en 2020 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	25 000 000	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	25 872 671	56 779 503
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	20 000 000	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>70 872 671</b>	<b>56 779 503</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

En 2020, l'Institut Gabonais de l'Image et du Son a reçu 56 779 503 FCFA, au total, au titre de la subvention de l'Etat, sur une prévision globale de 70 872 671 FCFA, soit un taux d'exécution de 80,11%.

L'IGIS a utilisé cette dotation pour ses dépenses de fonctionnement.

## Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Réaliser l'état des lieux des salles de cinéma à Libreville et ses environs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : taux de réalisation de la cartographie des salles de cinéma à Libreville et ses environs	NA	100%	100%	0

Après inventaire, l'IGIS a réalisé la cartographie des salles de cinéma à Libreville, dont la plupart ont fermé. Deux principalement restent en activité : Le Komo et le Centre culturel français. Pour la mise en route d'une économie du cinéma, des réhabilitations sont nécessaires et la conception de nouveaux types de salles de cinéma de proximité dans les nouvelles communes d'Owendo et d'Akanda, ainsi que dans les périphéries de Libreville.

Objectif 2 : Dynamiser la production cinématographique locale				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : taux de réalisation du projet « Gabon Ciné Industrie »	NA	25 %	0%	25%
Indicateur 2 : Taux d'élaboration du scénario du téléfilm « L'institut d'EssomeYeffa »	NA	100%	100%	0%
Indicateur 3 : Taux de production du film Gabon ciné industrie	NA	25%	0%	25%
Indicateur 4 : taux de réalisation du long métrage MATRIS	80%	100%	100%	0%
Indicateur 5 : Taux de préparation de la production des deux films documentaires « Mordicus » et « Mbombé, histoire d'une résistance »	NA	100%	100%	0%

Le projet Gabon Ciné-industrie, fondé sur un partenariat entre le Ministère de la Communication et un groupe industriel d'Afrique du Sud, a été déclassé. Du coup, les indicateurs 1 et 3 n'ont plus été exécutés. L'indicateur 2 a été exécuté à 100%, le scénario du téléfilm indiqué ayant été entièrement rédigé. De même, le long métrage Matris a été réalisé en co-financement avec un partenaire privé. De même que les deux documentaires Mordicus et Mbombé, histoire d'une résistance, les scénarii sont en attente de production.

Objectif 3 : réaliser 3 films en coproduction				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : nombre de films en coproduction sortis dans l'année	3	3	3	0

L'IGIS a réalisé les 3 coproductions projetées.

Objectif 4 : faire progresser très sensiblement la vente de films gabonais				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement de la mise en place de la structure de distribution cinématographique	NA	50%	0	50

Ce projet n'a pas démarré, tous les textes devant constituer le dispositif de mise en œuvre de la politique de développement du cinéma étant en cours de conception.

Objectif 5 : Promouvoir activement le cinéma gabonais au plan local et à l'étranger				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de rencontres cinématographiques organisées au Gabon en 2020	3	3	0	-3
Indicateur 2 : nombre festivals visités à l'étranger en 2020	1	6	1	-5

Les rencontres cinématographiques devenues traditionnelles au Gabon, dont le Quifilma, les Escales documentaires et le Festival du cinéma de Masuku, n'ont pu être réalisées en 2020, faute de financement. Par contre, le Gabon a participé en 2020 à 1 festival du cinéma sur les 6 projetés. L'IGIS a été présente aux au FESPACO. A Ouagadougou, le scénario de long métrage d'un Gabonais a reçu le premier prix et est en cours de finalisation avec la chaîne francophone TV 5 Monde, pour une co-production.

<b>Objectif 6: Mettre en place le siège de l'Institut de l'Image et du Son du Gabon (2ISG),</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : Taux de réalisation des études architecturales et topographiques du lotissement de l'Institut	NA	60%	0	-60%

Cet indicateur n'a pas décollé, faute de financement.

<b>Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique</b>				
<b>Programme</b>	<b>Titre 4. Transferts</b>		<b>Titre 5. Investissements</b>	
	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

L'IGIS n'a pas reçu de budget d'investissement de la Mission 10 Communication.

**Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif 1 : faire aboutir les textes organisant l'action dans le secteur de la cinématographie</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : Taux d'avancement des textes créant l'Institut de l'Image et du Son du Gabon (2ISG)	70%	100%	70%	-30
Indicateur 2 : Taux d'avancement des textes créant le Centre Gabonais de la Cinématographie et de l'image animée (CEGACI)	70%	100%	70%	-30
Indicateur 3 : Taux d'avancement du texte créant le Fonds d'aide et de soutien à l'industrie cinématographique (Fonds cinéma)	70%	100%	70%	-30
Indicateur 4 : Taux d'avancement du texte sur la signalétique des films diffusés sur le territoire national	70%	100%	70%	-30

Tous ces projets de textes ont été élaborés et sont toujours en attente d'adoption.

**Présentation de l'opérateur**

Réorganisée par décret n°0328/PR/MCRIC-PPG du 02 juillet 2015, l'Agence Gabonaise de Presse est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de service public :

- L'AGP a une mission de service public en matière d'information. A ce titre, elle est notamment chargée :
- de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'agence de presse ;
- de collecter, traiter et publier de façon régulière et sans interruption, une information complète et objective;
- de distribuer un service d'informations nationales et internationales ;
- de publier dans son quotidien les annonces légales ;
- de mettre à titre onéreux l'ensemble de ces informations à la disposition du public;
- de promouvoir les valeurs morales et culturelles de la société gabonaise, ainsi que l'unité nationale ;
- de promouvoir par tous les moyens utiles le développement de la presse gabonaise.

Missions de développement :

L'AGP a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

**Travail avec l'opérateur**

Après l'adoption de la loi de finances 2020, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé et des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2020 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

L'évaluation définitive du CAP de l'AGP n'a pu être effectuée de manière efficiente.

**Crédits consommés en 2020 par l'opérateur**

<b>Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2018</b>		
<b>Programmes</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	150 000 000	68 168 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	25 000 000	34 110 950
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	5 237 119	5 101 466
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>180 237 119</b>	<b>107 380 416</b>

Sur la prévision budgétaire de 180 237 119 FCFA, inscrite au Titre 4 du Programme Communication en 2020, l'AGP a reçu des paiements jusqu'à hauteur de 107 380 416 FCFA. Cette dotation a permis de régler les charges salariales de l'opérateur (68 168 000), d'assurer son fonctionnement (34 110 950) et de procéder à quelques investissements, avec l'appui de la RAC et des ressources propres produites.

## Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Poursuivre la restructuration de l'Agence Gabonaise de Presse				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Taux de réorganisation fonctionnelle de l'AGP	NA	70%	40%	-30
Indicateur 2 : Taux de mise en place du système de production audiovisuelle	NA	75%	100%	25
Indicateur 3 : Taux d'amélioration de l'identité visuelle des produits AGP (impressions, référencement et autres)	NA	70%	75%	5
Indicateur 4 : amortissement des dettes des exercices antérieurs	NA	20%	35%	15

L'Administration Provisoire de l'AGP a poursuivi, en 2020, la restructuration de l'établissement public, entamée en 2017. Afin de favoriser la production des ressources propres, le service audiovisuel a été équipé et l'AGP s'est donné un nouveau site Internet, de même que la présentation visuelle du journal Gabon Matin a été améliorée. Mais l'opérateur n'a pu nous fournir des données précises concernant l'avancement de ses objectifs. Pour ce qui est de l'amortissement des dettes des exercices antérieurs, un paiement progressif a été planifié en ce qui concerne les dettes de fonctionnement.

Objectif 2 : Réhabiliter les 9 bureaux provinciaux et ouvrir des correspondances particulières (stringers)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de journalistes fonctionnaires affectés hors capitale Libreville	NA	8	9	1
Indicateur 2 : Nombre de stringers du réseau de l'AGP dans les 9 provinces	5	12	5	-7

L'AGP a redéployé des agents de l'Etat dans ses bureaux provinciaux. Elle en a affecté 9, au lieu des 8 projetés. Pour ce qui est des stringers, des négociations sont en cours, afin que l'Agence dispose d'autres correspondants, jusque dans les Départements, pour relayer l'information sur toute l'étendue du territoire national.

Objectif 3 : Développer des partenariats pour la visibilité de l'AGP				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de Médias locaux sous contrat avec l'AGP	NA	5	2	-3
Indicateur 2 : Nombre d'Organismes publics en partenariat avec l'AGP	NA	5	1	-4
Indicateur 3 : Nombre d'organismes privés en partenariat avec l'AGP	NA	6	5	-1
Indicateur 4 : Nombre d'Ambassades et d'Organismes internationaux en partenariat avec l'AGP	NA	10	2	-8
Indicateur 5 : Nombre de représentations diplomatiques du Gabon en partenariat avec l'AGP	NA	5	1	-4

L'AGP tire d'importants avantages de sa politique de coopération avec les agences internationale. Avec la FAAPA, ce partenariat lui permet de diffuser ses informations au-delà de ses canaux traditionnels et de participer régulièrement à des fora internationaux sur les métiers d'agenciers. C'est cette dynamique qui permet, aujourd'hui à l'AGP de développer de nouvelles offres de services, après la mort de la dépêche, du fait de l'arrivée de l'Internet. Des perspectives de partenariats fructueux se présentent à l'AGP, qui est en cours de contractualisation avec des médias, des organismes publics et privés locaux, des ambassades, etc.

Objectif 4 : Dynamiser la coopération avec d'autres médias et mouvements associatifs internationaux				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'accords d'échanges actifs avec les autres agences de presse	NA	4	1	-
Indicateur 2 : nombres d'accords d'échanges avec d'autres institutions médiatiques internationales	NA	4	2	-

Outre le fait que l'AGP soit déjà en coopération avec la FAAPA et l'AAP/OCI, elle est en cours de négociations avec le Tchad, le Congo et le Sénégal et la signature d'une convention est imminente l'Agence Maghreb Arabe Presse (Maroc).

<b>Objectif 5 : Booster la production des ressources propres de l'AGP</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2018</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : Taux de dynamisation du service Marketing et des Relations Publiques	NA	75%	50%	-25%
Indicateur 2 : Taux dynamisation et de diversification des stratégies de promotion des produits AGP (moyens : Radio, Tv, ligne, etc.)	NA	80%	90%	+10%
Indicateur 3 : Taux de réalisation du paiement en ligne du journal Gabon Matin	NA	80%	50%	-30%
Indicateur 4 : Taux d'augmentation des ventes de Gabon Matin en format papier	NA	60%	-	-
Indicateur 5 : Taux de mise en route du service mobile « Mobilinfos »	NA	30%	40%	+10%

2018 ayant été l'année de la relance des activités de l'AGP, avec l'acquisition d'un nouveau siège et la construction d'un nouveau site Internet, la politique de production des ressources propres a été, au cours de cet exercice, dans sa phase d'implémentation. L'Agence, avec son service Marketing a pu obtenir la réaction de quelques annonceurs, qui a diffusé leurs communiqués.

En 2020, l'AGP a pu réaliser des entrées publicitaires de 8 635 481 FCFA, en plus des recettes issues de la vente du journal Gabon Matin (5 487 000 FCFA). L'application Mobilinfos, mise en route, devrait influencer sensiblement cette politique de production des ressources propres.

<b>Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique</b>				
<b>Programme</b>	<b>Titre 4. Transferts</b>		<b>Titre 5. Investissements</b>	
	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>	0	0	0	0

L'opérateur n'a pas reçu de budget d'investissement.

### **Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif 1 : faire appliquer le décret réorganisant l'AGP</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2019</b>	<b>Cible 2018</b>	<b>Résultat 2018</b>	<b>Ecart</b>
Indicateur 1 : taux de mise en œuvre du nouvel organigramme de l'AGP	0%	30 %	30%	0%

Le décret n°0328/2016/MCRIC-PPG du 2 juillet 2015 portant réorganisation de l'Agence Gabonaise de Presse a n'a été appliqué qu'en partie, du fait que c'est sur cette base qu'un Administrateur Provisoire de l'AGP a été désigné, avec rang et prérogatives de Directeur Général et que le Président du Conseil d'Administration a été nommé.

La Direction Générale a toutefois estimé que ce décret était lourd d'application, avec ses 5 Directions et ses 17 services. C'est pourquoi dans le cadre de la restructuration, dont la lettre de Mission de l'Administrateur Provisoire désigné le 02 juin 2017, indiquait qu'il devait assurer le fonctionnement régulier l'Agence et ramener ses dépenses de fonctionnement à un niveau égal ou inférieur à la subvention de l'Etat, après le licenciement pour motif économique de l'ensemble des 49 agents contractuels, il a été mis en place, un organigramme transitoire, avec une Direction Générale et quatre services.

Par ailleurs, une nouvelle proposition de décret réaménageant le décret 0328, pour le rendre moins boulimique, a été rédigée et transmis à la tutelle. Il est toujours en attente de validation et de transmission au Conseil des Ministres.

# PROGRAMME POSTE

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Poste est porté par la Direction Générale de la Poste, le Responsable de Programme est le **Directeur Général**.

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme poste assure le déploiement du réseau postal gabonais. Il vise aussi à mettre à la disposition du public un service universel de qualité, accessible à tous, même en zone rurale et un éventail des services postaux et financiers numérique, fiables et modernes. A cet effet, le service public des postes doit être un instrument efficace d'aménagement du territoire national.

Le Programme Poste est porté par la Direction Générale de la Poste. Le Responsable de Programme est le Directeur Général de la Poste.

La Direction Générale de la poste assure l'exécution de la politique du Gouvernement en matière des postes. A ce titre, elle est notamment chargée de :

- élaborer et de veiller à la mise en œuvre des politiques en matière des postes ;
- assurer, conformément aux dispositions des textes en vigueur, la coordination des activités du secteur des postes ;
- permettre l'accès de tous au service public des postes ;
- proposer et de mettre à la disposition du secteur des postes le cadre juridique nécessaire à son fonctionnement ;
- gérer les relations internationales dans le domaine des postes ;
- assurer la tutelle technique des établissements et organismes du secteur des postes ;
- veiller au respect, par les opérateurs du secteur, de leurs obligations en matière de secret de la correspondance et de la vie privée des usagers et du secret bancaire.

L'opérateur associé dans la mise en œuvre du programme Poste est la Poste SA. Elle est chargée de mettre en œuvre le déploiement des services postaux et financiers numérique

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), règle toutes les questions concernant la régulation du secteur postal.

## PRESENTATION DES ACTIONS

### ACTION N° 1 : Normalisation et Règlementation

Cette action vise à :

- doter le secteur postal d'un cadre légal adapté et propice à l'exercice des activités novatrices tels que le courrier hybride, le e-commerce ;
- renforcer la capacité de l'opérateur désigné à mettre en œuvre et à gérer le service universel.

Cette action est portée par la Direction de la Réglementation Postale. Celle-ci est chargée notamment de :

- veiller au respect de la réglementation, des procédures et des normes de travail ;
- proposer des mesures visant à améliorer la réglementation nationale du secteur ;
- élaborer et de mettre à la disposition du secteur une réglementation appropriée ;
- suivre la gestion des contentieux.

Les 3 services de la Direction de la Réglementation sont :

- le Service Juridique ;
- le Service de la Réglementation du Secteur Postal ;
- le Service des Relations avec les Organismes de Régulation.

### ACTION N° 2 : Développement des services postaux

L'action développement des services postaux entend :

- introduire les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'exploitation postale ;

- densifier les points de contact sur l'ensemble du territoire ;
- moderniser et diversifier les produits et les services postaux ;
- veiller à l'amélioration de la qualité du service et à la modernisation du réseau postal tridimensionnel ;
- accroître la coopération sous régionale et internationale.

Cette action est conduite par la Direction de la Poste et la Direction des Organismes et Sociétés.

La Direction de la Poste est notamment chargée de:

- proposer et de conduire la réforme postale au plan national ;
- veiller à l'application des recommandations des organisations et organismes régionaux et internationaux.

La Direction de la Poste comprend :

- Le Service des Activités Postales ;
- Le Service des Relations Internationales.

La Direction des Organismes et Sociétés est notamment chargée d'assurer la coordination des activités des organismes et établissements sous tutelle. Elle est composée :

- du Service des Relations avec les Organismes et Sociétés ;
- du Service de Suivi de l'opérateur principal ;
- du Service des Relations avec les autres opérateurs.

---

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

### ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

---

Le secteur postal au Gabon est en mutation comme en témoignent les éléments suivants :

- libéralisation partielle du secteur depuis 2006;
- présence d'opérateurs privés ;
- impact croissant du numérique dans l'exploitation.

Dans ce contexte, au regard des besoins croissants de la clientèle, l'Etat se devait de fixer des normes en vue de garantir le service public des postes, notamment :

- en matière de délais d'acheminement et de sécurité des envois ;
- d'accessibilité au service financier numérique.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics et de l'opérateur principal dans le champ du programme à savoir:

- un engagement politique en faveur du service postal ;
- la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire ;
- un vaste réseau de bureaux de poste à travers du territoire ;
- la mise en place d'e-point poste ;
- des boîtes postales dans les bureaux de poste ;
- des points de collecte dans les grands centres urbains.

Cependant, reste un certain nombre de difficultés et d'insuffisances, notamment :

- un cadre normatif à adapter à l'évolution du secteur ;
- un centre de tri automatique,
- l'implantation des boîtes aux lettres à domicile non généralisées...);

un réseau postal difficile à relier par voies terrestre en zone rurale.

---

### ENJEUX

- Enjeu 1 : Permettre à chaque citoyen d'accéder au service universel de qualité à travers un réseau postal tridimensionnel (physique, électronique et financier) ;
- Enjeu 2 : Faire du service public des postes un instrument efficace d'aménagement du territoire.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

---

OBJECTIF N°1 : Elaborer et mettre en œuvre les outils de gouvernances performants du service postal

Résultat annuel attendu 1 : avoir actualisé à 10% le projet de code et la loi de réglementation ;

Résultat annuel attendu 2 : avoir alimenté la base de données avec les informations issues de 4 sources ;

Résultat annuel attendu 3 : avoir numérisé 20 textes sur 2 périodes (1964 -1980 et 1980-2001) ;

Résultat annuel attendu 4 : avoir produit quatre (4) tableaux de bord.

OBJECTIF N°2 : S'assurer du respect par les opérateurs postaux de leurs obligations

Résultat annuel attendu : avoir effectué une mission de contrôle de l'effectivité de l'IPS.POST dans les bureaux de poste de la province du Haut Ogooué.

**OBJECTIF N°1 : Elaborer et mettre en œuvre les outils de gouvernances performants du service postal****Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation PAP	2019 Prévision PAP	2020 Cible	2021 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2022
Taux d'actualisation du code et de la loi	%	80	90	100		
Nombre de sources de données ayant concouru à alimenter la base de données	Nombre	ND	ND	4		
Nombre de textes numérisés	Nombre	ND	ND	20		
Nombre de tableaux de bord produits	Nombre	ND	4	4		

Source des données : Direction Générale de la Poste

Précisions méthodologiques : L'indicateur N°1 est calculé à partir du cumul du poids des actions réalisées dans les plans d'action et les autres indicateurs sont obtenus par simple décompte arithmétique.

**OBJECTIF N°2 : s'assurer par les opérateurs de leurs obligations****Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation PAP	2019 Prévision PAP	2020 Cible	2021 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2022
Nombre de mission de contrôle sur l'effectivité de l'IPS.POST effectuée	Nombre	ND	1	1	1	

Source des données : Direction Générale de la Poste

Précisions méthodologiques : L'indicateur est calculé à partir d'un décompte arithmétique.

**AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE****OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Élaborer et mettre en œuvre les outils de gouvernances performants du service postal****Niveau de réalisation des résultats annuels****Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : avoir actualisé à 100% le projet de code et la loi de réglementation ;
- Résultat annuel N°2 : avoir alimenté la base de données avec les informations issues de 4 sources
- Résultat annuel attendu 3 : avoir numérisé 20 textes sur 2 périodes (1964 -1980 et 1980-2001) ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir produit quatre (4) tableaux de bord.

## **Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : la loi de réglementation a été actualisée à 100%. Quant au code des postes, il a été renvoyé pour l'année 2022 ;
- Résultat annuel N°2 : la base de donnée a été conçue et alimentée au fur et à mesure des textes collectés;
- Résultat annuel N°3 : la numérisation se fait par rapport aux textes collectés. Nous avons prévu 15. 13 ont été collectée et numérisés ;
- Résultat annuel N°4 : les trois tableaux de bord ont été produits en 2020 et le quatrième tableau l'a été au premier trimestre 2021.

## **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'actualisation de la loi	%	80	90	100	100			100
Base de données alimentées par 4 sources	Nombre	ND	ND	4	2			
Nombre de textes numérisés sur la première période	Nombre	ND	10	15	13			
Nombre de tableau de bord produits	Nombre	ND	ND	4	4			

## **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat atteint 1 :** Ce résultat a été atteint grâce au dynamisme et à la disponibilité de l'équipe managériale, du concours de La Poste SA et de l'ARCEP. Cette loi de réglementation a été transmise au SGG par le DCAJ

**Résultat atteint N°2 :** La base de données a été conçue par des techniciens de la poste SA et alimentée par 2 sources au lieu de 4 comme prévue (sources Poste sa et sources administrations et institutions publiques de la place.

**Résultat atteint N°3 :** La prévision de 2020 était de 20 textes, Cependant on a pu réaliser que 13. La mobilisation des agents collecteurs des textes a été remarquable et très apprécié. 13 sur 15 textes

**Résultat atteint N°4 :** la prévision de 4 tableaux de bord a été atteinte grâce à la persévérance du chef de file qui utilisait ses propres moyens pour aller collecter des informations à la Poste SA.

La mise en place tardive du budget, à cela s'est ajouté la loi de finance rectificative obérant nos crédits de fonctionnement à plus de 90%.

A contrario, nos résultats ont été atteints en dépit de la modicité des crédits restants.

Les cibles n'ont été actualisées

## **OBJECTIF N°2 : s'assurer par les opérateurs de leurs obligations**

### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Résultat annuel attendu :** avoir effectué une mission de contrôle de l'effectivité de l'IPS.POST dans les bureaux de poste de la province du Haut Ogooué

**Résultat annuel atteint :** Compte tenu de la loi de finance rectificative et son impact sur le résultat annuel à atteindre et les mesures sanitaires la Covid 19, une mission a été diligentée dans la province du Woleu Ntem.

### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
contrôle de l'effectivité de l'IPS.POST dans les bureaux de poste	nombre	1	1	1	1			

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

RAS

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N° Action 1 : Normalisation et Réglementation</b>	<b>79 086 267</b>	<b>65 693 326</b>	<b>13 392 941</b>	<b>79 086 267</b>	<b>65 693 326</b>	<b>13 392 941</b>
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 800 000	00 000	1 800 000			
Titre 4. Dépenses de transfert	77 286 267	65 693 326	11 592 941	77 286 267	65 693 326	11 592 941
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>N° Action 2 : Développement des Services postaux</b>	<b>604 309 200</b>	<b>10 357 500</b>	<b>593 951 700</b>	<b>604 309 200</b>	<b>10 357 500</b>	<b>593 951 700</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0					
Titre 2. Dépenses de personnel	592 309 200	817 500	591 491 700	592 309 200	817 500	591 491 700
Titre 3. Dépenses de biens et services	12 000 000	9 540 000	2 460 000	12 000 000	9 540 000	2 460 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0					
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>Total pour le programme</b>	<b>683 395 467</b>	<b>76 050 826</b>	<b>607 344 641</b>	<b>683 395 467</b>	<b>76 050 826</b>	<b>607 344 641</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0					
Titre 2. Dépenses de personnel	592 309 200	817 000	591 491 700	592 309 200	817 000	591 491 700
Titre 3. Dépenses de biens et services	13 800 000	9 540 000	4 260 000	13 800 000	9 540 000	4 260 000
Titre 4. Dépenses de transfert	77 286 267	65 693 326	11 592 941	77 286 267	65 693 326	11 592 941
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	00 000			
Titre 6. Autres dépenses	0	0	00 000			

### Explication des principaux écarts :

Le montant des crédits du programme « Poste » inscrit dans la LFR 2020 s'élevait à **683 395 467 FCFA**. La consommation des crédits imputable au programme s'élève à **76 050 826 FCFA**, soit un taux d'exécution global de **11,12 %**.

L'écart de **607 344 641 FCFA** constaté s'explique par le non levé de la réserve obligatoire et les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

Cette exécution de **76 050 826 FCFA** se présente par titre comme suit :

### Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 592 309 200 FCFA en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses de personnel composées essentiellement de la MONP et des permanents ont été exécutées de façon centralisée au ministère en charge du budget en dépit de son affichage dans le programme.

### Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de **13 800 000 FCFA**, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de **9 540 000 FCFA**, soit un taux d'exécution **69,13%**.

L'écart de **4 260 000 FCFA** constaté s'explique par le non levé de la réserve obligatoire et du non engagement des crédits du titre 3 de l'action1, normalisation et réglementation.

**Titre 4 : Dépenses d transfert**

Inscrite à hauteur de **77 286 267 FCFA**, Le titre 4 a été engagé par le Budget à hauteur de 65 693 326 FCFA, soit **84,99%**. L'écart constaté est de 11 592 941 FCFA, est dû au non levé de la réserve obligatoire.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2017	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Mouvements d'effectifs en 2019			Effectifs au 31.12. 2019
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>							
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>23</b>
Permanents	31	26	23	4	0	-4	23
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>58</b>	<b>48</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>40</b>
Permanents	58	48	40	8	0	-8	40
Non permanents	0	0	0	0	0	8	0
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>3</b>
Permanents	3	3	3	0	0	-3	3
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>92</b>	<b>78</b>	<b>68</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>60</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>8</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>100</b>	<b>86</b>	<b>74</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>-12</b>	<b>74</b>

### Explication des évolutions :

La diminution des effectifs par catégorie A et B, s'explique par le départ à la retraite. Le personnel du programme poste est issu de l'ex-OPT et de Gabon -Poste donc très vieillissant, soit 12 agents retraités.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

### Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2017	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Ecart entre fin 2018 et fin 2019
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	672	711	314	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0		
<b>Total pour l'opérateur</b>	<b>672</b>	<b>711</b>	<b>314</b>	
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	672	7119		
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0		
<b>Total pour l'opérateur</b>	<b>672</b>	<b>711</b>	<b>314</b>	
<b>Total pour le programme</b>	<b>672</b>	<b>711</b>	<b>314</b>	

### Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de la Poste SA ne sont maîtrisés par la tutelle.

Les chiffres avancés sont à titre indicatifs.

Par contre les salaires de l'ensemble du personnel de la Poste SA sont payés par l'Etat.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	14 112 434	14 112 434	14 112 434	14 112 434	0	0
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>14 112 434</b>	<b>14 112 434</b>	<b>14 112 434</b>	<b>14 112 434</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits du titre 2 retracés dans ce tableau relèvent des crédits de la main d'œuvre non permanente (MONP).

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>N°1 : Normalisation et Réglementation</b>	<b>19.024.116</b>	<b>19.024.116</b>	<b>6.555.000</b>	<b>6.555.000</b>	<b>12.469.116</b>	<b>12.469.116</b>
Activité juridique et réglementaire	19.024.116	19.024.116	6.555.000	6.555.000	12.469.116	12.469.116
<b>N°2 : Développement des services postaux</b>	<b>55.975.884</b>	<b>55.975.884</b>	<b>25.669.931</b>	<b>25.669.931</b>	<b>30.305.953</b>	<b>30.305.953</b>
Activité de pilotage, de coordination et de suivi de la réforme du secteur postal	17.000.000	17.000.000	8.830.000	8.830.000	8.170.000	8.170.000
Activité Postale	13.250.000	13.250.000	8.580.481	8.580.481	4.669.519	4.669.519
Activité de suivi et coordination des actions liées à la performance du programme	11.195.177	11.195.177	00.000	00.000	11.195.177	11.195.177
Activité des organismes et établissements sous tutelles	8.230.707	8.230.707	4.590.000	4.590.000	3.640.707	3.640.707
Journée Mondiale de la Poste	6.300.000	6.300.000	3.669.450	3.669.450	2.630.550	2.630.550
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>75.000.000</b>	<b>75.000.000</b>	<b>32.224.931</b>	<b>32.224.931</b>	<b>42.775.069</b>	<b>42.775.069</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Au titre de l'exercice 2019, le programme "Poste" a bénéficié d'une dotation de 75 000 000 FCFA en biens et services exécutée à hauteur de 32 224 931 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit par action comme suit :

#### **Action 1 :**

19 024 116 FCFA ont été consacrés à cette action. Sur cette dotation, seul 6 555 000 FCFA ont été exécutés sous forme de régie d'avances pour l'actualisation de la loi sur la réglementation du secteur poste.

## Action 2 :

Initialement autorisés à 55 975 884 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 25 669 931 FCFA. Ces crédits consommés ont été utilisés pour :

- 8 830 000 FCFA de frais de mission et de déplacement pour réaliser l'état des lieux sur la qualité des services dans les bureaux de poste dans la province de la NGOUNIE en lieu et place des provinces du Haut Ogooué, de Ogooué Lolo, du Woleu Ntem et de l'Ogooué Ivindo initialement retenues comme cible
- 8 550 481 de FCFA destiné à l'achat des fournitures de bureaux et fournitures informatiques en vue du fonctionnement normal du programme. Malgré les avis d'ordonnancement à notre possession, les virements en faveur des fournisseurs (Livre plus, Gabon Meca et Royal Plaza ne sont pas effectifs jusqu'à ce jour.
- 4 590 000 FCFA pour une mission au Caire du conseiller du ministre et du Directeur Général de la Poste
- 3 669 450 FCFA pour la journée mondiale de la Poste.

## TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>N°2 : Développement des services postaux</b>	<b>69.816.000</b>	<b>69.816.000</b>	<b>00.000</b>	<b>00.000</b>	<b>69.816.000</b>	<b>69.816.000</b>
Cotisations internationales						
Union Postale Universelle	31.080.650	31.080.650	00.000	00.000	31.080.650	31.080.650
<i>Intérêts pour non-paiement</i>	19.185.350	19.185.350	00.000	00.000	19.185.350	19.185.350
Union panafricaine des Postes	19.550.000	19.550.000	00.000	00.000	19.550.000	19.550.000
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>69.816.000</b>	<b>69.816.000</b>	<b>00.000</b>	<b>00.000</b>	<b>69.816.000</b>	<b>69.816.000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le programme "Poste" a bénéficié d'une dotation de 69 816 000 FCFA en transferts au titre de l'exercice 2019 exclusivement consacrée au paiement des cotisations internationales mais aucun engagement n'a été fait.

Malgré de nombreuses correspondances adressées par les différents Ministres en charge de la Poste au Ministre du Budget pour établir des décisions portant autorisation de versement au profit de ces organismes. Aucune décision n'a été prise, et le Gabon se retrouve avec des arriérés de cotisation de plus de 150 000 000 de FCFA.

**TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
<b>Total des crédits de titre 5</b>						

**Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :**

Le programme n'a pas de titre 5

# BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

## OPERATEUR : La Poste SA

### Présentation de l'opérateur

### Présentation de l'opérateur

La Poste SA est une société anonyme régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, et de tous les textes ultérieurs complémentaires et modificatifs.

La Poste SA est l'opérateur principal de l'Etat chargé de l'exécution opérationnelle dans la mise en œuvre du programme Poste pour toutes les questions concernant le déploiement des services postaux et financiers.

Elle a pour mission de fournir à toutes les populations sur le territoire gabonais l'accès à un service postal universel moderne et pérenne, de contribuer au désenclavement des zones rurales, de développer toutes activités se rapportant au service public des Postes, d'assurer la prestation des services financiers postaux, de participer à la collecte de l'épargne et d'octroyer des crédits aux particuliers et à la petite et moyenne entreprise, de concourir à la mise en œuvre de certaines missions spécifiques de l'Etat en matière de défense et de sécurité.

La Poste SA doit saisir toutes les opportunités de nature à favoriser le développement des activités se rattachant à son objet social en vue d'accroître sa capacité d'autofinancement.

La Poste SA est chargée de l'exécution opérationnelle des missions de service public que l'Etat lui confie, dans le cadre d'une ou plusieurs politiques publiques. A ce titre, il participe à l'atteinte des objectifs de maîtrise de l'emploi et de la dépense publics définis en concertation avec l'Etat.

La Poste SA est placée sous le contrôle direct de l'Etat, qui en exerce non seulement un contrôle économique et/ou financier mais également une tutelle destinée à orienter les décisions stratégiques et à contrôler la performance globale. A ce titre, elle bénéficie d'un financement assuré majoritairement par l'Etat, directement sous la forme de subventions ou indirectement via des ressources affectées.

### Travail avec l'opérateur

L'opérateur n'a pas signé de cap avec l'Etat.

### Travail avec l'opérateur

### Crédits consommés en 2019 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2019		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>		

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 Objectif de rattachement dans le PAP 2019 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : XXX				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart
Indicateur 1 :				

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1				
Action / Projet 2				
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>				

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

**Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris**

Objectif E/P1.1				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart
Indicateur 1				
Indicateur				

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :**

**PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN  
AUX POLITIQUES DE LA  
COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE  
NUMERIQUE ET DE LA POSTE**

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

En lien avec la dernière architecture Gouvernementale, le programme fournisseur du Ministère de la Communication, de l'Économie numérique, de la Culture et des Arts et Traditions, chargé de l'Education Populaire et de l'Instruction Civique est désormais appelé "pilotage et soutien aux politiques de la communication et de la culture" ; reprenant ainsi les deux missions que portent le ministère.

Ce programme comprend, le cabinet du Ministre, l'Inspection Générale des Services ainsi que le Secrétariat Général et les services rattachés.

Le Secrétariat Général est composé, d'un Secrétariat général, d'un Secrétariat général adjoint 1, d'un Secrétariat général adjoint 2 et de leur cabinet respectif. Il est également composé de la Direction Centrale du Personnel, la Direction centrale des systèmes d'information, de la Direction Centrale des Affaires Financières et de la Direction de la Documentation et des Archives.

Le programme Pilotage et soutien doit être en harmonie avec les programmes Economie Numérique et Poste afin de garantir la cohérence des activités. Il comprend deux actions, à savoir, le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

Le responsable du programme est le **Secrétaire Général** du ministère.

Outre les activités relevant de la stratégie, du pilotage et du contrôle, le programme recouvre les champs des fonctions suivantes :

- administration-finances-comptabilité ;
- gestion des ressources humaines ;
- moyens généraux ;
- documentation-archives ;
- patrimoine immobilier ;
- système d'information-informatique-bureautique ;
- courrier- secrétariat-reprographie ;
- services intérieurs ;
- production des données statistiques ;
- pilotage global des politiques ;
- juridique-contentieux ;
- communication.

L'opérateur du programme est l'Institut National des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC).

Le Responsable de Budget Opérationnel de programme (RBOP) est Le Secrétaire Général Adjoint.

### PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme comprend deux actions, à savoir, le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

#### **ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle**

L'action 1 relative au Pilotage de la stratégie ministérielle comprend le cabinet du ministre et l'inspection Générale des services. Sous l'autorité du Ministre de la Communication, de l'Économie numérique, de la Culture et des Arts et Traditions, chargé de l'Education Populaire et de l'Instruction Civique, le Cabinet est chargé :

- de planifier, de suivre et d'évaluer les activités des structures relevant de la compétence du Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique, de la Culture, des Arts et Traditions, chargé de l'Education Populaire et de l'Instruction Civique ;
- d'instruire les affaires qui lui sont soumises en vue de donner les avis et de proposer les solutions possibles ;
- de veiller à l'exécution des décisions, instructions et directives du Ministre.

Il est chargé en outre des relations avec les Institutions de l'Etat, les autres départements ministériels, les

organismes ayant vocations d'information et de communication, les représentations diplomatiques et les organismes internationaux.

## **ACTION N° 2 : Coordination administrative**

La coordination administrative est placée sous la responsabilité du Secrétariat Général et comprend :

- la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF);
- la Direction Centrale du Personnel (DCP) ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'information ;
- la Direction Centrale des archives et de la Documentation ;
- le Service Central du Courrier ;
- le Service Accueil.

Le Secrétaire Général gère l'administration du ministère et coordonne l'activité des services. Dans le cadre de la Budgétisation par Objectifs de Programmes(BOP), le Secrétaire Général est en outre chargé de:

- coordonner l'action des RPROG ;
- développer un dialogue de gestion, tant au niveau du programme pilotage et soutien qu'au niveau de la mission;
- mettre à la disposition des RPROG les expertises dont ses équipes sont porteuses (budget, dépense, marchés publics, gestion des ressources humaines, immobilier, système d'information et informatique – bureautique, équipements, consommables, ...);
- assurer certaines fonctions auprès des RPROG en matière d'assistance d'ouvrage ;
- assurer le portage des politiques transverses et la cohérence des actes de gestion ;
- présider le Comité ministériel de la BOP.

Le Responsable de Budget Opérationnel de programme (RBOP) est Le Secrétaire Général Adjoint.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

La démarche de performance réalisée en 2014 avait permis de mettre en évidence un cadrage stratégique triennal dont le terme était 2017. Ce cadrage n'ayant pu être exécuté, il connaît un glissement de 2015 à 2018. Le constat qui en découle est qu'aucune réalisation substantielle n'est enregistrée.

La principale cause à ce dysfonctionnement est liée à l'insuffisance des crédits, d'une part et à la désorganisation de leur exécution, d'autre part.

Fort de ce qui précède, la stratégie 2018 du programme consiste à revoir les cibles associées aux indicateurs et aux objectifs.

## ENJEUX

---

- Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Développer la performance globale au niveau de chaque fonction soutien.

Pour réussir la mise en œuvre des politiques relatives aux enjeux ci-après, il conviendra de :

1°/ Pour l'enjeu « Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère » :

- mettre les textes organiques du ministère en cohérence avec la bop ;
- mettre en place et faire fonctionner le système de pilotage (fixation d'objectifs, rendre compte, suivi, contrôle, évaluation) du secrétariat général et développer les relations managériales ;
- mettre en place les méthodes (définir les référentiels, rédiger les procédures ;
- rendre efficace la circulation de l'information entre les différentes composantes de l'administration du ministère ;
- développer une relation, un travail étroit entre le cabinet et le secrétariat général ;
- renforcer, améliorer les pratiques managériales et un programme de travail du comité de direction de l'administration du ministère.

2°/ Pour l'enjeu « Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère » :

- s'approprier et porter les politiques « soutien » transverses ;
- mieux définir les besoins en support de l'administration ;
- mieux définir les objectifs des fonctions supports ;
- renforcer l'expertise et la capacité de conseil de chaque fonction soutien ;

- acquérir les équipements de production pour chaque fonction soutien ;
- mieux définir les modes de travail des fonctions support avec les entités chargées de politique ;
- développer le management de la performance dans les fonctions supports (rendre compte, suivi, contrôle, évaluation, amélioration continue).

3°/ « Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien » :

- organiser et cadrer l'ensemble des fonctions ;
- assurer une implantation convenable de chaque fonction (local) ;
- recruter des spécialistes dans chaque fonction ;
- mettre à niveau les autres personnels (formations) ;
- rédaction des termes de références pour la modernisation de chaque fonction ;
- moderniser les outils (système d'information, équipements, méthodes) de chaque fonction.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : élaborer et garantir l'application des procédures dans les différentes fonctions support de 2019 à 2021

OBJECTIF N°2 : disposer et animer un système de pilotage de l'administration de 2019 à 2021

OBJECTIF N°3 : renforcer les capacités des agents du programme soutien de 2019 à 2021

## AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

### OBJECTIF N°1 : Disposer d'un système de communication interne performant d'ici à fin 2019

#### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel : avoir actualisé ou formalisé 18 procédures prioritaires

#### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune action spécifique de communication interne n'a été réalisée en 2019 ;

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP	2019 Réalisé	Ecart 2019 (Réalisé - Prévision)	2020 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de procédures actualisées ou formalisées	Nombre	0	18	18	0	-18	N/A	18

Source des données : Inspection Générale des services, origine : toutes les fonctions soutien

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat n'a pas été atteint à cause de la difficulté à mobiliser les ressources financières allouées dans les délais.

Les résultats enregistrés en 2018 et 2019 indiquent clairement que l'objectif stratégique n'est pas sur la bonne voie. Son évolution n'est donc pas positive.

### OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Disposer et animer un système de pilotage de l'administration de 2019 à 2021

#### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir rédigé les termes de référence du tableau de bord dynamique du ministère
- Résultat annuel N°2 : avoir transmis 1 rapport d'activités par trimestre et par programme

### **Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : les termes de référence du tableau de bord dynamique du ministère ont été rédigés, mais pas validés et la commande n'a pas été passée.
- Résultat annuel N°2 : les rapports d'activités annuels des 4 programmes ont été élaborés et transmis sur support papier. Aucun renseignement dans un tableau dynamique n'a été effectué.

### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP	2019 Réalisé	Ecart 2019 (Réalisé - Prévision)	2020 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du tableau de bord dynamique du ministère	%	ND	100	50	0	-50	100	100
Nombre de rapports d'activités produits	Nombre	ND	1	16	0	-16	N/A	1

*Source des données : DCAD, SG, toutes les fonctions soutien*

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Les écarts s'expliquent par : l'outil de transmission de données qui n'a pas encore été commandé.

Eu égard les résultats relevés en 2019, l'objectif stratégique n'est pas en bonne voie.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Renforcer les capacités des agents du programmes soutien de 2019 à 2021**

### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

#### **Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : avoir réalisé 1 plan de formation et de redéploiement du programme
- Résultat annuel N°2 : avoir réalisé 1 plan d'équipement du programme
- Résultat annuel N°3 : avoir réalisé 2 formations prioritaires

### **Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : aucun plan de formation et de redéploiement du programme n'a été réalisé ;
- Résultat annuel N°2 : aucun plan d'équipement du programme n'a été réalisé ;
- Résultat annuel N°3 : une (1) seule formation prioritaire a été réalisée sur les deux (2) prévues.

### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP	2019 Réalisé	Ecart 2019 (Réalisé - Prévision)	2020 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de l'élaboration du plan de formation	%	ND	ND	100	50	-50	N/A	1
Taux d'avancement de la réalisation du plan d'équipement	%	ND	ND	100	0	-100	N/A	1
Nombre de formations prioritaires réalisées	Nombre	ND	ND	2	1	-1	N/A	1

*Source des données : DCRH; DCAF -origine : tous les services du Ministère.*

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Les écarts s'expliquent par les faits suivants :

- les actions de formation concernant les 20 personnes en activité au Ministère, n'ont pas été toutes réalisées par faute de moyens. Une seule formation prioritaire a été réalisée sur les deux prévues.
- quand à l'investissement en équipement, cet indicateur doit être maintenu, et une demande de crédits d'investissement centralisés au programme pilotage et soutien doit être initiée pour 2020 afin de réaliser l'action.

Enfin, s'agissant de l'objectif stratégique, les résultats enregistrés en 2018 et 2019 indiquent clairement qu'il n'est pas sur la bonne voie. Il est bien sûr à noter qu'en matière de formation, s'il n'y a pas de moyens, il n'y a pas de résultat ; mais également que plusieurs formations identifiées sont liées à des outils à acquérir pour un poste de travail bien déterminé.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2019 (a)	AE engagées en LF pour 2019 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2019 (c)	CP consommés en LF pour 2019 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N°10.437.1:Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>50 000 000</b>	<b>6 825 000</b>	<b>43 175 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>6 825 000</b>	<b>43 175 000</b>
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	6 825 000	43 175 000	50 000 000	6 825 000	43 175 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>N°10.437.2:Coordination Administrative</b>	<b>5 466 702 573</b>	<b>250 153 575</b>	<b>5 216 548 998</b>	<b>5 466 702 573</b>	<b>250 153 575</b>	<b>5 216 548 998</b>
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	5 066 702 573	108 016 500	4 958 686 073	5 066 702 573	108 016 500	4 958 686 073
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	48 067 575	51 932 425	100 000 000	48 067 575	51 932 425
Titre 4. Dépenses de transfert	300 000 000	94 069 500	205 930 500	300 000 000	94 069 500	205 930 500
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>Total pour le programme</b>	<b>5 516 702 573</b>	<b>256 978 575</b>	<b>5 259 723 998</b>	<b>5 516 702 573</b>	<b>256 978 575</b>	<b>5 259 723 998</b>
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	5 066 702 573	108 016 500	4 958 686 073	5 066 702 573	108 016 500	4 958 686 073
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	54 892 575	95 107 425	150 000 000	54 892 575	95 107 425
Titre 4. Dépenses de transfert	300 000 000	94 069 500	205 930 500	300 000 000	94 069 500	205 930 500
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

### Explication des principaux écarts :

Globalement, sur une autorisation de 5 516 702 573 FCFA, un montant de 256 978 575 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 4,58%. Ce niveau d'exécution se décline par titre comme suit :

#### Titre 2 : Dépenses de personnel

Sur ce titre, un montant de 5 066 702 573 FCFA a été ouvert en LFR. Sur cette dotation, 108 016 500 FCFA ont été exécutés, soit un taux de 2,13% correspondant à la main d'œuvre non permanente. L'écart de 4 958 686 073 FCFA constaté équivaut au niveau de la masse salariale qui reste exécutée de façon centralisée au ministère en charge du budget.

#### Titre 3 : Dépenses des biens et services

Sur 150 000 000 FCFA ouverts en biens et services dans la LFR, 54 892 575 FCFA ont été consommés, soit un taux d'exécution de 36,60%.

L'écart de + 95 107 425 FCFA résulte de la réserve de crédits non levée en cours d'année et des mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.



# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2017	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Mouvements d'effectifs en 2019			Effectifs au 31.12. 2019
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>							
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>177</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>182</b>	<b>177</b>
Permanents	177	182	0	0	0	182	177
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>216</b>	<b>215</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>215</b>	<b>216</b>
Permanents	216	215	0	0	0	215	216
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>28</b>
Permanents	28	26	0	0	0	26	28
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>421</b>	<b>423</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>423</b>	<b>421</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>461</b>	<b>463</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>463</b>	<b>461</b>

### Explication des évolutions :

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

### Opérateur : INPTIC

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2017	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Ecart entre fin 2018 et fin 2019
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	32	32	32	32
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	38	38	38	38
<b>Total pour l'opérateur</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
<b>Total pour l'opérateur</b>				
<b>Total pour le programme</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

**Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :**

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
<b>Total des crédits de titre 2</b>						

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
10.437:Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	50 000 000	50 000 000	6 825 000	6 825 000	43 175 000	43 175 000
Activités X						
Opération individualisée X						
10.437.2:Coordination Administrative	100 000 000	100 000 000	48 067 575	48 067 575	51 932 425	51 932 425
Activités X						
Opération individualisée X						
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>150 000 000</b>	<b>54 892 575</b>	<b>95 107 425</b>			

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

#### 1°/ Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste

Les crédits alloués à l'action Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste étaient de **50 000 000 FCFA**. La consommation réalisée est de 6 825 000 FCFA, soit un écart de 43 175 000 FCFA. Les crédits ont été consommés au niveau de l'activité du Cabinet du Ministre (Pilotage de la politique publique). 6 825 000 FCFA ont servi à une mission du Cabinet du Ministre.

#### 2°/ Action Coordination Administrative

Les crédits alloués à l'action Coordination Administrative étaient de 100 000 000 FCFA. La consommation réalisée est de 48 067 575 FCFA. Ce budget a permis de mener les actions ci-après :

- 36 460 000 FCFA pour des missions réalisées à l'étranger et celles effectuées sur le territoire national en vue de la formation de cadres et de la mise en place du système de pilotage des programmes ;
- 11 607 575 pour des fournitures de bureaux divers.

#### TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
10.437:Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	300 000 000	300 000 000	94 069 500	94 069 500	205 930 500	205 930 500
Transfert X						
Transfert X						
Transfert X						
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>300 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>94 069 500</b>	<b>94 069 500</b>	<b>205 930 500</b>	<b>205 930 500</b>

#### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les crédits de l'action Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste alloués au financement des dépenses de transferts étaient 300 000 000 FCFA. Il s'agit des crédits mis à la disposition de l'opérateur INPTIC. La consommation réalisée est de 94 069 500 FCFA.

#### TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
<b>Total des crédits de titre 5</b>						

#### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

# BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

## OPERATEUR INPTIC

### Présentation de l'opérateur

L'opérateur INPTIC est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique. Rattaché au programme Pilotage et Soutien, il y constitue en réalité un BOP fictif. Sa mission est d'assurer les formations au bénéfice des étudiants, des particuliers et des agents de l'Etat, dans les métiers des Technologies de l'Information et de la Communication et, particulièrement, dans les techniques de commercialisation, les réseaux et télécommunications, l'informatique et les métiers de l'audiovisuel.

Pour mener à bien cette mission, L'INPTIC dispose de 11 salles de classe d'une capacité moyenne de 30 personnes chacune. Environ 792 étudiants y sont inscrits pour l'année académique 2018/2019. L'INPTIC utilise 83 vacataires pour assurer ses formations.

Enfin, les missions de l'opérateur INPTIC s'effectuent désormais dans le cadre d'un Contrat Annuel de Performance (CAP) qui comprend 10 objectifs à atteindre.

### Travail avec l'opérateur

Le travail avec l'opérateur s'effectue sur la base d'un Contrat Annuel de Performance (CAP) formalisé.

### Crédits consommés en 2019 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2019		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	32 556 000	32 556 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	255 000 000	255 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>287 556 000</b>	<b>287 556 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Mise à disposition de la première et deuxième tranche

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Engagements de performance de l'INPTIC et évaluation de ses résultats au titre de l'année 2019

AU TITRE DU PROGRAMME P1					
Programme de rattachement : Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie Numérique et de la Communication,					
Objectif 0/P1.1					
Faire progresser le taux de réussite des étudiants en formation initiale.					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre d'étudiants en formation initiale au début de l'année universitaire	504	800	792	-8	Absence de financement
Indicateur 2 : évolution du nombre de classes ouvertes	11	23	11	-12	
Indicateur 3 : nombre d'étudiants ayant abandonné dans l'année le cycle triennal de formation initiale	0	0	0	0	
Indicateur 4 : nombre d'heures d'enseignement en formation initiale effectivement dispensées dans l'année (1ère, 2ème et 3ème année)	5896	10000	9500	-500	Nombre de salles de classes insuffisants
Indicateur 5 : nombre d'étudiants ayant obtenu un stage / nombre d'étudiants ayant besoin d'un stage	200/210 = 95 %	286/290 99%	286/290 99%	-4	
Indicateur 6 : nombre d'étudiants en formation initiale ayant réussi leurs examens de fin d'année / nombre d'étudiants inscrits en formation initiale	200/210 = 95 %	286/290 99%	286/290 99%	-4	
Objectif 0/P1.2					

Permettre aux étudiants en formation continue diplômante d'aller jusqu'au bout de leur cursus					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre d'étudiants effectivement en formation continue diplômante	25	30	42	+12	Amélioration légère, grâce au bouche à oreille

Objectif 0/P1.3 Développer l'activité de formation continue qualifiante et les recettes qu'elle génère.					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre total de formations spécialisées qualifiantes proposées aux entreprises et aux administrations	30	30	0	-30	Absence de budget
Indicateur 2 : nombre de sessions de formation spécialisées en formation continue animées dans l'année (modules ciblés de formation, ateliers de formation, séminaires de formation)	0	10	0	-10	
Indicateur 3 : nombre de participants à des formations spécialisées en formation continue dans l'année (modules ciblés de formation, ateliers de formation, séminaires de formation)	0	20	0	-20	
Indicateur 4 : recettes globales issues de l'animation de formations spécialisées dans le cadre de la formation continue	0	5 000 000	0	-5 000 000	

Objectif 0/P1.4 Développer de nouveaux partenariats et rendre les partenariats signés plus actifs.					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre de nouveaux partenariats signés dans l'année	2	4	0	-4	Négociation en cours...
Indicateur 2 : nombre total de partenariats signés en cours (actifs et non actifs)	28	32	0	-32	
Indicateur 3 : nombre de partenariats effectivement actifs (partenariats pédagogiques, partenariats d'appui, partenariats financiers, clients partenaires)	25	29	0	-24	

Objectif 0/P1.5 Parvenir dans l'année à optimiser l'utilisation des équipements de l'INPTIC.					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre d'heures d'utilisation dans l'année du Laboratoire Cisco	100	150	100	-50	Formation au profit des étudiants de l'INPTIC
Indicateur 2 : nombre d'heures d'utilisation dans l'année du Laboratoire des réseaux d'accès	100	150	100	-50	
Indicateur 3 : nombre d'heures d'utilisation dans l'année du Laboratoire de transmission	30	30	25	-5	Coût trop élevé de location d'équipements complémentaires pour le faire fonctionner

Objectif 0/P1.6 Créer des événements développant la fréquentation de l'INPTIC par tous les professionnels					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre d'événements organisés dans l'année à l'INPTIC avec des acteurs du monde professionnel	0	3	0	-3	Pas d'événements en 2019
Indicateur 2 : nombre d'événements payants organisés dans l'année à l'INPTIC avec des acteurs du monde professionnel	0	2	0	-2	Pas d'événements en 2019

Objectif 0/P1.7 Poursuivre et engager des projets d'investissement (maintenance, modernisation, extension, création, acquisition) grâce aux financements extérieurs et aux recettes propres					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre de projets d'investissement engagés dans l'année (maintenance, modernisation, extension,	0	3	0	-3	Pas de financement

création, acquisition)					
Indicateur 2 : nombre de projets d'investissement terminés dans l'année (maintenance, modernisation, extension, création, acquisition)	0	3	0	-3	
Indicateur 3 : nombre de salles de classe disponibles	7	23	0	-23	

**AU TITRE DES BESOINS SPECIFIQUES DES PROGRAMMES P2**  
Pilotage et Soutien, aux politiques de l'Economie Numérique, de la Communication, de la Culture et des Arts

Objectif P2.1 Rattachement dans le PAP 2019 du Programme : Economie Numérique					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Formation en gestion et conduite de projet des agents	0	0	0	0	Pas de financement
Indicateur 2 : Formation en conception et création des contenus numériques	0	0	0	0	

Objectif / P2.2 Rattachement dans le PAP 2019 du Programme Poste					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Initiation en informatique (WORD)	0	0	0	0	Pas de financement
Indicateur 2 : Perfectionnement en bureautique (EXCEL)	0	0	0	0	

Objectif P2.3 Rattachement dans le PAP 2019 du Programme Pilotage et Soutien					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Nombre de formations réalisées en faveur des agents en poste au Ministère	0	0	0	0	Pas de financement
Indicateur 2 : Nombre d'agents en poste au Ministère ayant fait l'objet de formation	0	0	0	0	

### 6.1 Engagements de l'Etat au titre de l'exercice 2020

La contribution financière de l'Etat est répartie en subvention allouée par le RPROG de rattachement et en dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique.

#### Subvention allouée par le RPROG de rattachement (en FCFA)

Subvention allouée par le RPROG de rattachement	MONTANT
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	32 556 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	255 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0
Subvention Totale allouée par le RPROG de rattachement	287 556 000

#### Dotations allouées à l'opérateur (en FCFA)

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG	MONTANT
Programme P1 Economie Numérique	0
Programme P2 Communication	0
Programme P3 Poste	0
Programme P4 Pilotage et Soutien	0
Dotation Totale allouée à l'opérateur par les RPROG	(3) 0

### 6.2 Autres engagements de l'Etat pour aider l'INPTIC à réaliser ses engagements de performance 2020

**AU TITRE DU PROGRAMME P1**  
Programme de rattachement : Partenariat public-privé

Objectif 1/P1 Obtenir pour l'INPTIC des financements extérieurs venant des partenaires publics et privés					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat	Cible	Résultat	Ecart	Commentaires

	2018	2019	2019		
Indicateur 1 : financements extérieurs obtenus de partenaires publics ou privés (hors subventions de fonctionnement et d'investissement de l'Etat)	0	15 000 000	0	-15 000 000	Pas de financement extérieur

### **6.3 Modalités de validation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Contrat Annuel de Performance**

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

L'absence de financement n'a pas permis à l'INPTIC d'atteindre les objectifs fixés pour l'exercice 2019/2020.

